

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Georges JOUBERT**, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Joubert, MM. Lafon (pouvoir de Mme Cousin), Preud'homme, Mmes Riva-Dufay (pouvoir de Mme Lipp) et Despaux (pouvoir de Mme Ficarelli-Corbière,), MM. Poncet (pouvoir de M. Fall), Eck (pouvoir de Mme Boulenger), Laure (pouvoir de M. Vovard), Genot (pouvoir de Mme Lafragette), Couton, Mmes Flocon, Lambert, Daurat, M. Dargère, Mmes Poirier-Maury, Brosseon, MM. Chauvancy, Murail (pouvoir de Mme Tussiot) et Mmes Léonard (pouvoir de Mme Goldspiegel)

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES AYANT REMIS POUVOIR :

Mme Boulenger a donné pouvoir à M. Eck
Mme Cousin a donné pouvoir à M. Lafon
Mme Ficarelli-Corbière a donné pouvoir à Mme Despaux
Mme Lafragette a donné pouvoir à M. Genot
Mme Lipp a donné pouvoir à Mme Riva-Dufay
M. Vovard a donné pouvoir à M. Laure
M. Fall a donné pouvoir à M. Poncet
Mme Goldspiegel a donné pouvoir à Mme Léonard
Mme Tussiot a donné pouvoir à M. Murail

ABSENT EXCUSE :

M. Delvalle

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Poncet

Ordre du jour

1. Budget Principal – Approbation du CFU 2024
2. Budget Principal - Affectation des résultats
3. Budget Principal – Budget Primitif 2025
4. Budget Principal – Plan Pluriannuel des Investissements (PPI)
5. Délibération portant vote des impositions à comprendre dans les rôles de 2025 : impôts directs locaux
6. Subventions aux associations
7. Subvention au profit de la coopérative scolaire de l'école maternelle Roger Vivier
8. Admissions en non-valeur
9. Personnel communal : créations d'emplois répondant à un accroissement saisonnier
10. Personnel communal : modification du tableau des effectifs
11. Secteur gare - Autorisation à signer la convention de substitution tripartite avec l'EPFIF
12. Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale SPL SORGEM-SERVICES ET TERRITOIRES
13. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
14. Comptes-rendus de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats, le cas échéant
15. Questions diverses

[Le compte rendu du 13 mars 2025 est approuvé sans modification.](#)

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

M. le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. C'est une nouveauté liée à la nomenclature M 57.

Le CFU est déployé à toutes les collectivités jusqu'en 2026. Le compte financier unique deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le passage au CFU nécessite la satisfaction de 2 prérequis :

- L'adoption de la nomenclature M57,
- La télétransmission des documents budgétaires (BP, BS, DM) à la préfecture sous forme d'un flux XML scellé par l'outil TOTEM.

M. le Maire indique que la commune de Marolles-en Hurepoix remplissant l'ensemble des prérequis, elle a demandé le passage au CFU dès 2025, sans attendre 2027.

M. le Maire rappelle qu'en fonctionnement 80% des dépenses ont été réalisées, ce qui est lié au fait d'avoir des budgets établis de façon prudentielle et 104% des recettes. Cette légère augmentation des recettes, est due notamment à un petit surplus des produits fiscaux, ce qui ne sera pas forcément le cas cette année, et également sur le poste produits des services car 2024 a été une année plutôt régulée par rapport aux années précédentes, notamment pour les prestations de restauration scolaire et de périscolaire.

Il passe la parole à Mme Victoire (Directrice Générale Adjointe, responsable des Finances) pour la présentation des différents points.

M. le Maire précise qu'en commission, ce point a été validé à l'unanimité avec une abstention (M. Murail).

Il quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote.

Votes : 22 voix « Pour », 5 « Abstentions »: M. Chauvancy, M. Murail (pouvoir de Mme Tussiot), Mmes Goldspiegel (pouvoir de Mme Léonard)

Délibération n°1

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable émis par la Commission Finances du 1^{er} avril 2025,

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précisant que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales sont autorisées à adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

CONSIDERANT que M. Eck a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

CONSIDERANT que Monsieur JOUBERT, Maire, a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Opérations de l'exercice	Recettes	2 153 574,62	6 805 897,98	8 959 472,60
	Dépenses	2 682 339,45	6 281 022,04	8 963 361,49
Résultat de l'exercice	Excédent		524 875,94	
	Déficit	528 764,83		3 888,89
Résultat reporté	Excédent		1 321 243,71	849 015,41
	Déficit	472 228,30		
Résultat de clôture	Excédent		1 846 119,65	845 126,52
	Déficit	1 000 993,13		
Restes à réaliser	Recettes	498 023,12		498 023,12
	Dépenses	91 922,13		91 922,13
Résultat définitif	Excédent		1 846 119,65	1 251 227,51
	Déficit	594 892,14		

CONSTATE que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Etat des Restes à Réaliser

Investissement recettes :

024		152 000,00 €
	<i>Vente terrain Route d'Evry- AC 103</i>	<i>152 000,00 €</i>
1311		35 800,00 €
	<i>Assainissement des bâtiments communaux AESN</i>	<i>35 800,00 €</i>
1316		225 000,00 €
	<i>Solde subvention CAF travaux centre de loisirs</i>	<i>225 000,00 €</i>

1323		18 000,00 €
	<i>Assainissement des bâtiments communaux</i>	<i>18 000,00 €</i>
13461		67 223,12 €
	<i>DETR 2023 chauffage radiant église</i>	<i>9 196,12 €</i>
	<i>DSIL 2024- Rénovation des huisseries de la gendarmerie</i>	<i>50 017,00 €</i>
	<i>DETR 2024- Renouvellement des équipements de vidéoprotection</i>	<i>8 010,00 €</i>
Investissements dépenses :		
2031		8 400,00 €
	<i>Etudes de sols (géotechnique, amiante et perméabilité) cour de la Ferme</i>	<i>8 400,00 €</i>
20422		1 000,00 €
	<i>OPAH - Subvention CAP travaux 2024</i>	<i>500,00 €</i>
	<i>OPAH - Subvention CAP travaux 2024</i>	<i>500,00 €</i>
2152		2 000,00 €
	<i>Installation bornes de recharge électrique - Route de St-Vrain et Av Agoutin</i>	<i>2 000,00 €</i>
2188		1 159,98 €
	<i>Flipper digital Arcade IUP STAR WARS - Aménagement COX</i>	<i>949,98 €</i>
	<i>Achat tableau mural blanc KNOXHULT</i>	<i>210,00 €</i>
21351		15 042,35 €
	<i>Marché - remplacement des menuiseries extérieures des logements de la gendarmerie</i>	<i>15 042,35 €</i>
21838		5 882,30 €
	<i>Achat et installation de matériel informatique pour système de communication - Médiathèque</i>	<i>1 878,00 €</i>
	<i>Bacs à albums et tour à mangas - Médiathèque</i>	<i>3 984,34 €</i>
	<i>Bacs à albums et tour à mangas - Médiathèque</i>	<i>19,96 €</i>
2313	Opération 201901	58 437,50 €
	<i>avenant 1 - complément mission MOE réhabilitation centre de loisirs</i>	<i>216,47 €</i>
	<i>avenant 3 - complément mission MOE réhabilitation centre de loisirs</i>	<i>3 393,16 €</i>
	<i>avenant 3 - complément mission MOE réhabilitation centre de loisirs</i>	<i>657,86 €</i>
	<i>Lot 2- isolations / cloisonnement / menuiseries : finitions extension Centre de loisirs</i>	<i>51 591,53 €</i>
	<i>Centre de loisirs Agrandissement - Maitrise d'œuvre</i>	<i>2 578,48 €</i>

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

~~ LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST CONSULTABLE EN MAIRIE ET CI-DESSOUS~~

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat de l'exercice excédentaire en fonctionnement de 524 875,94 € et déficitaire en investissement de 528 764,83 €.

Compte-tenu des résultats reportés de 2023 le CFU 2024 fait apparaître un résultat de clôture :

- excédentaire en fonctionnement de 1 846 119,65 €
- déficitaire en investissement de 1 000 993,13 €.

L'exercice 2024, dont les dépenses et recettes sont détaillées ci-après, montre un taux de réalisation assez élevé en fonctionnement (80 % pour les dépenses et 104 % pour les recettes).

Le budget total voté en 2024 était de :

→ **7 812 436,96 €** en fonctionnement

- le réalisé est de :

Dépenses	6 281 022,04 €
Recettes	8 127 141,69 €

→ **3 426 832,11 €** en investissement

- le réalisé est de :

Dépenses	2 682 339,45 €
Recettes	2 153 574,62 €

- les restes à réaliser sont de :

Dépenses	91 922,13 €
Recettes	498 023,12 €

Les résultats du CFU sont les suivants :

<u>En fonctionnement</u>	
. dépenses réalisées	6 281 022,04 €
. recettes réalisées	6 805 897,98 €
soit un résultat de	524 875,94 €
<u>En investissement</u>	
. dépenses réalisées	2 682 339,45 €
. recettes réalisées	2 153 574,62 €
soit un résultat de	-528 764,83 €
<u>Restes à Réaliser investissement</u>	
. dépenses	91 922,13 €
. recettes	498 023,12 €
soit un résultat de	406 100,99 €
La section de fonctionnement est excédentaire de	524 875,94 €
La section d'investissement est déficitaire de	528 764,83 €
Le résultat net de l'exercice 2024 est de	- 3 888,89 €
Avec la reprise des résultats de n-1 :	
. fonctionnement	1 321 243,71 €
. investissement	- 472 228,30 €
La section de fonctionnement est excédentaire de	1 846 119,65 €
La section d'investissement est déficitaire de	594 892,14 €
Le résultat définitif de l'exercice 2024 est de	1 251 227,51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TABLEAU RECAPITULATIF

Dépenses et recettes réalisées par chapitre

DEPENSES			RECETTES		
Libellé		2024	Libellé		2024
014	Atténuation de produits	65 727,58 €	013	Atténuation de charges	181 705,91 €
011	Charges à caractère général	1 907 699,23 €	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	16 973,70 €
012	Charges de personnel	3 534 120,28 €	70	Produits des services	861 566,11 €
023	Virement à section investissement	0,00 €	73	Impôts et taxes	1 189 109,84 €
042	Opérations d'ordre entre sections	217 008,86 €	731	Fiscalité locale	3 572 906,88 €
65	Autres charges de gestion courantes	411 154,29 €	74	Dotations et participations	740 815,23 €
66	Charges financières	142 415,80 €	75	Autres produits gestion courante.	229 975,71 €
67	Charges exceptionnelles	396,00 €	76	Produits financiers	7,76 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 500,00 €	77	Produits exceptionnels	12 836,84 €
	DEPENSES	6 281 022,04 €		RECETTES	6 805 897,98 €

La section de fonctionnement présente un excédent de l'exercice de 524 875,94 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I. Chapitre 011 : Charges de gestion générale

Inscriptions 2024	2 553 035,02 €
Réalisé	1 907 699,23 €

Les réalisations concernent principalement :

- Fluides : 405 747,21 €
 - *Eau* 0,00 €

Cette absence de dépenses liées à l'eau, ne signifie pas qu'il n'y a pas eu facturation. Il s'agit d'un litige avec la régie de l'Eau Cœur d'Essonne qui est en suspens depuis 2023, ce qui a conduit à faire des rattachements de charges, ce qui a couvert les factures reçues dans l'année. M. le Maire indique qu'il a fait remonter ce différend à la présidente de la régie de l'eau ; il attend sa réponse.

- *Gaz* 197 711,96 €
- *Electricité* 234 749,32 €

Pour les dépenses de gaz et d'électricité, M. le Maire précise que les dépenses prévues en 2025 s'élevaient 497 530 €, pour un réalisé de 495 747,21 €.

182 316,51 € en
électricité

197 711,96 € en gaz

- Carburants 8 808,24 €
- Fournitures d'entretien, de petit équipement et de voirie 43 008,82 €
- Vêtements de travail 8 027,04 €
- Fournitures administratives 9 490,42 €
- Livres, DVD, jeux vidéo médiathèque 8 768,57 €
- Fournitures scolaires 28 846,64 €
- Autres fournitures dont principalement : 36 659,47 €
 - *Matériels d'activités Enfance Jeunesse* 2 555,50 €
 - *Fournitures pour travaux en régie* 32 032,22 €
- Contrats de prestation de services dont principalement : 387 597,20 €*

- *Restauration scolaire (86 292 repas et 33 910 goûters servis)*

*M. le Maire précise qu'au budget il est prévu 445 000 €.

M. Murail indique qu'il est inquiet de la qualité des repas servis aux enfants en raison du prix facturé par Yvelines restauration à la commune. Ce prix revient, selon ses calculs, à 3,47 € par repas.

M. le Maire explique qu'en termes de restauration scolaire, il y a quelques réclamations de familles concernant les facturations ; aucune concernant la qualité des repas.

299 314,55 €

Il précise que les repas servis en 2024 comprennent 24% de produits bio et 37% de produits durables et de qualité (hors bio). Ces données sont affichées aux entrées des écoles.

M. le Maire indique à M. Murail qu'un agent communal contrôle régulièrement le respect du marché de restauration scolaire, notamment en se rendant sur site.

- *Enfance Jeunesse...* 17 705,99 €
- *Communication* 12 911,06 €
- *Culture* 5 533,59 €
- *Sports et loisirs* 2 218,15 €
- *Archives* 8 400,00 €
- Crédit-bail immobilier : loyer BEA¹ 18 212,08 €
- Locations 86 684,80 €

Dont principalement :

- *11 copieurs* 26 592,00 €
- *5 véhicules* 30 306,86 €
- *Logiciels* 9 160,46 €
- *Illuminations de Noël* 11 511,00 €
- Entretien de terrains 148 323,72 €
- Dont :
 - *Cimetière* 3 802,20 €
 - *Espaces verts* 112 205,12 €
 - *Stade et tennis* 25 120,60 €
- Entretien et réparations bâtiments publics 55 827,03 €
- Dont principalement :

➤ <i>Mairie et contrôles obligatoires des bâts. Publics (élec., gaz, chaudières)</i>	17 046,50 €
➤ <i>Ecoles (travaux et réparations divers)</i>	11 604,67 €
➤ <i>Centre de Loisirs</i>	7 753,62 €
➤ <i>Salle des Fêtes</i>	905,27 €
➤ <i>Restaurant Scolaire</i>	3 636,41 €
➤ <i>Logement de fonction</i>	0,00 €
➤ <i>Mille club</i>	218,20 €
• Entretien et réparations autres bâtiments	63 019,11 €
Dont :	
➤ <i>Gendarmerie</i>	48 923,44 €
➤ <i>La Poste (ancien bâtiment)</i>	13 479,67 €
• Entretien et réparations voiries	15 491,11 €
Dont :	
➤ <i>Balayage</i>	13 781,11 €
• Entretien et réparations réseaux	11 220,56 €
Dont :	
➤ <i>Illuminations de Noël</i>	9 446,20 €
• Maintenance	120 424,91 €
Dont principalement :	
➤ <i>Copieurs</i>	6 775,56 €
➤ <i>Progiciels</i>	16 848,13 €
➤ <i>Informatique</i>	16 152,00 €
➤ <i>Ascenseurs</i>	4 915,72 €
➤ <i>Panneaux lumineux</i>	4 510,68 €
➤ <i>Extincteurs</i>	13 305,36 €
• Assurances (véhicules, bâtiments, R.C)	31 322,04 €
• Frais divers (abonnements, formations...)	9 902,90 €
• Honoraires	991,87 €
• Fêtes et cérémonies	48 842,08 €
Dont :	
➤ <i>Vœux à la population</i>	7 062,79 €
➤ <i>Dictionnaires CP et CM2</i>	2 363,58 €

➤ Culture	14 304,17 €
➤ Sports et loisirs	9 428,12 €
• Publications	24 941,92 €
• Transport	23 968,48 €
➤ Enfance jeunesse	12 833,18 €
➤ Navette pour le marché d'Arpajon	4 830,00 €
• Déplacements, missions	1 482,65 €
• Frais d'affranchissement	6 270,41 €
• Télécommunications	40 384,99 €
• Frais bancaires	1 782,63 €
• Concours divers Cotisations aux organismes auxquels la Commune est adhérente (AMF ² , AMIF ³ , UME ⁴ , Cités Unies, UTL ⁵ , CAUE ⁶)	4 002,84 €
• Entretien des locaux	95 038,66 €
• Impôts et taxes	20 360,15 €
Dont :	
➤ Taxe foncière	11 533,00 €
➤ Taxe sur les bureaux (y compris BEA)	3 629,39 €
➤ Fonds allocations handicapés	4 608,00 €

II. Chapitre 012 : Charges de personnel

Inscriptions 2024	3 601 214,22 €
Réalisé	3 534 120,28 €

Dont principalement :

• Rémunérations titulaires et non titulaires	2 418 072,64 €
• Charges patronales (URSSAF, Assedic...)	356 242,55 €
• Cotisations centre de gestion et CNFPT ⁷	33 263,05 €
• Cotisations caisses de retraite	541 661,83 €
• Cotisations assurances	132 363,60 €
• Médecine du travail	658,00 €

M. le Maire signale que ces frais de personnel représentent 56% des frais de fonctionnement, ce qui place la commune dans la moyenne basse par rapport aux communes de même strate.

Il est quand même à noter une augmentation significative des charges. Pour exemple, les cotisations de caisse de retraite sont passées de 497 000 € à 541 661 € et les cotisations d'assurance, de 117 000 € à 132 000 €.

Concernant les augmentations de la CNRACL, M. le Maire précise que cela va coûter à la commune 50 000 € de plus cette année et ceci sur 4 ans, c'est à dire avec des charges supplémentaires à hauteur de 200 000 € sur 4 ans.

III. **Chapitre 042 : Opération d'ordre**

Inscriptions 2024	265 092,00 €
Réalisé	217 008,86 €

Dont principalement :

- Dotation aux amortissements 198 512,02 €
- Valeur comptable immobilisation cédée (sortie de bien Tondeuse du stade) 11 160,00 €

IV. **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Inscriptions 2024	410 936,00 €
Réalisé	411 154,29 €

Dont principalement :

- Indemnités, cotisations, formations 119 595,16 €
- Créances éteintes et admises en non-valeur 418,10 €
- Contribution au S.D.I.S⁸. 337,00 €
- Contribution au S.I.G.E.I.F⁹. 1 211,71 €
- Participation au budget du CCAS¹⁰ 130 000,00 €
- Subvention aux associations 131 711,37 €
- Subvention dans le cadre de la coopération décentralisée avec la commune de Lakamané au Mali 0,00 €

V. **Chapitre 66 : Charges financières**

Inscriptions 2024	240 714,56 €
Réalisé	142 415,80 €

Dont principalement :

- Remboursement des intérêts sur les emprunts en cours 77 903,12 €

M. le Maire indique que ce remboursement s'élevait à 97 000 € l'année précédente. A partir du moment où il y a une baisse en capital de la dette, les intérêts diminuent également.

- Intérêts et autres dettes (BEA) 65 798,12 €
- ICNE¹¹ rattachés -1 285,44 €

VI. **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Inscriptions 2024	51 950,22 €
Réalisé	396,00 €

Titre annulé sur exercice antérieur

VII. **Chapitre 68 : Dotations aux provisions et dépréciations**

Inscriptions 2024	2 500,00 €
Réalisé	2 500,00 €

VIII. **Chapitre 014 : Atténuation de produits**

Inscriptions 2024	65 728,00 €
Réalisé	65 727,58 €

- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU 65 727,58 €

M. le Maire explique qu'il s'agit de la pénalité fixe, car la commune respecte les objectifs triennaux ; si ce n'était pas le cas, cette pénalité pourrait être multipliée par 4 ou 5 et la commune perdrait son droit des sols.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I. **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Inscriptions 2024	140 000,00 €
Réalisé	181 705,91 €

- Remboursement par l'assurance des salaires du personnel absent et de congés de paternité

M. le Maire explique que la commune fait appel à un prestataire extérieur pour le ménage pour pallier cet absentéisme. 136 509,82 €

- Récupération du salaire et des charges de l'agent mis à la disposition de la MJC¹² 42 632,00 €
- Remboursement par l'UDCCAS du personnel mis à disposition 2 564,09 €

II. **Chapitre 042 : Opération d'ordre**

Inscriptions 2024	11 317,97 €
Réalisé	16 973,70 €

- Reprise sur subvention (subvention et bonus écologique du véhicule électrique GOUPIL, subvention pour vidéoprojecteurs à l'élémentaire Vivier, subvention pour la restauration des plaques Michelin en lave émaillée et subvention pour l'équipement informatique de l'élémentaire Vivier) 7 173,75 €

- Moins-value relative à la vente de la tondeuse du stade 5 660,00 €
- Reprise sur dépréciation d'actifs circulants (régularisation comptable) 4 139,95 €

III. **Chapitre 70 : Produits des services**

Inscriptions 2024	772 540,00 €
Réalisé	861 566,11 €

Dont principalement :

- Concessions dans le cimetière 6 364,01 €
- Redevance d'occupation du domaine public 6 878,13 €
- Manifestations culturelles 2 016,00 €
- Sorties Commission Loisirs 2 264,00 €
- Centre de loisirs et séjours 215 013,96 €
- Restauration scolaire, garderie, études

M. le Maire indique que les produits du centre de loisirs s'élèvent à 215 000 €, contre 191 000 € l'année précédente et la restauration scolaire à 428 000 € contre 411 000 €. La situation est revenue à la normale. 428 424,80 €

- Transports scolaires (participation des familles) 11 685,66 €
- Publicité Infomag 5 649,09 €
- Remboursement cotisations et salaires des personnels mis à disposition du CCAS et de la RPA¹³ 136 000,00 €
- Remboursement fluides et travaux Halte-Garderie par CDEA 4 729,46 €
- Charges Maison Médicale 3 254,77 €

IV. **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Inscriptions 2024	1 388 702,00 €
Réalisé	1 189 109,84 €

- Attribution de compensation (CDEA) 1 013 211,84 €
- Dotation de solidarité communautaire 103 996,00 €

- FNGIR¹⁴ 71 902,00 €

V. Chapitre 731 : Fiscalité Locale

Inscriptions 2024	3 365 701,00 €
Réalisé	3 572 906,88 €

- Taxes foncières et d'habitation 3 217 659,00 €
- Droits de place 4 072,87 €
- Taxe sur les pylônes électriques 58 342,00 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité 121 025,49 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation 165 238,00 €
- Utilisation domaine public (Pizzeria, boulangerie) 310,50 €

VI. Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Inscriptions 2024	622 258,00 €
Réalisé	740 815,23 €

Dont principalement :

- Dotation globale de fonctionnement 172 711,00 €
- Dotation de solidarité rurale 93 449,00 €
- FCTVA¹⁵ 6 252,67 €
- Participation aux frais d'assemblée électorale 1 795,76 €
- Dotation pour les titres sécurisés 9 500,00 €
- Caisse d'Allocations Familiales 225 056,68 €
- Compensation Taxe professionnelle, d'habitation et foncière... 231 862,12 €

M. le Maire souligne qu'au fil des années la DGF continue de diminuer ; en 2025, elle baisse encore de 20 000 €, passant de 172 000 € à 151 000 €. Ce n'est pas le seul poste où la commune perd des recettes, ce qui est la conséquence des décisions de l'État qui a tendance à diminuer les dotations et les subventions et à donner aux collectivités locales des compétences supplémentaires et notamment ses compétences régaliennes comme la sécurité, la santé...

VII. **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Inscriptions 2024	189 669,00 €
Réalisé	229 975,71 €

- Revenus des immeubles, charges locatives 192 646,88 €
Dont principalement :
 - *Gendarmerie* 122 566,05 €
 - *Collège* 6 091,20 €
 - *Logements communaux* 25 297,10 €
 - *Location salle des fêtes et Mille Club* 7 844,00 €
 - *Maison Médicale* 10 611,51 €
 - *Concession électricité* 0,00 €
- Autres produits de gestion courante 35 332,72 €
Dont principalement :
 - Avoirs fournisseurs 31 401,25 €
 - Remboursement de sinistre 220,00 €

VIII. **Chapitre 76 : Produits financiers**

Inscriptions 2024	5,28 €
Réalisé	7,76 €

- Dividendes des actions du Crédit Agricole
acquis entre 1967 et 1978. 7,76 €

IX. Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Inscriptions 2024	1 000,00 €
Réalisé	12 836,84 €

- Vente de la tondeuse du stade 5 500,00 €
- Vente du Trafic des services techniques 7 036,84 €
- Vente du lave-verres 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TABLEAU RECAPITULATIF

Dépenses et recettes par chapitre

DEPENSES			RECETTES		
Libellé		CA 2024	Libellé		CA 2024
16	Remboursement d'emprunts	616 744,93 €	040	Opérations d'ordre entre sections	217 008,86 €
20	Immobilisations incorporelles	7 205,40 €	041	Opérations patrimoniales	789 414,80 €
204	Subventions d'équipement versées	500,00 €	10	Dotation Fonds de réserve	1 098 216,30 €
21	Immobilisations corporelles	832 636,40 €	13	Subventions d'investissement	48 543,92 €
22	Immobilisations reçues en affectation	17 688,48 €	16	Emprunts et dettes assimilées	390,74 €
23	Immobilisations en cours	401 175,74 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	16 973,70 €			
041	Opérations patrimoniales	789 414,80 €			
	DEPENSES	2 682 339,45 €		RECETTES	2 153 574,62 €

La section d'investissement présente un déficit de l'exercice de – 528 764,83 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

I. Chapitre 16 : Emprunts

Inscriptions 2024	624 720,00 €
Réalisé	616 744,93 €

- Remboursement de la part capital des emprunts en cours 501 360,55 €
- Loyers BEA CTM¹⁶/CPI¹⁷ 115 043,12 €
- Remboursement caution lot 7 Maison Médicale 341,26 €

M. le Maire souligne le désendettement de la commune, qui n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2023, en 2024 ni en 2025. Il indique n'y a pas non plus de hausse de la fiscalité.

II. Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Inscriptions 2024	50 335,40 €
Réalisé	7 205,40 €

- Frais d'études 7 205,40 €
(Ferme du Puits sucré, Route d'Evry)

III. Chapitre 204 : Subvention d'équipement versées

Inscriptions 2024	2 500,00 €
Réalisé	500,00 €

- Subventions personnes de droit privé (OPAH) 500,00 €

IV. Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Inscriptions 2024	919 513,83 €
Réalisé	832 636,40 €

Dont principalement :

Terrains nus :

➤ *RàR-travaux de dépollution parcelle 98
route d'Evry* 36 636,00 €

Plantations :

➤ *Aménagement paysager - Mairie* 18 449,59 €

➤ *Création de massifs colorés à l'entrée du
Cosec* 7 000,00 €

Autres agencements et
aménagement :

➤ *Fourniture et tirage câble coffret béton-
stade* 2 907,90 €

➤ *Tranchée pour réseau EDF sur 117 ml -
Stade* 8 364,24 €

➤ *Pupitre commémoratif « mémoire de toutes
les victimes du terrorisme »* 2 160,00 €

Installations générales des
constructions - bâtiments
publics :

➤ *Installation coffret réseau et raccord fibre
– divers bâtiments* 23 047,85 €

➤ *Raccordement collectif 3 lots SCCV
Windsor - route de Saint-Vrain* 2 796,55 €

➤ *Mise en place intersites VPN -
Vidéosurveillance Cosec et SDF* 3 295,99 €

➤ *Remplacement des caméras / système de
vidéoprotection - Mairie* 33 168,00 €

➤ *Prolongement de la clôture Ecole/derrière
la mairie* 3 565,20 €

➤ *Cylindres électroniques la Grange de la
Ferme* 15 497,10 €

➤ *Diagnostic amiante avant travaux -
Gendarmerie* 1 320,00 €

➤ *Marché - remplacement des menuiseries
extérieures des logements de la
gendarmerie* 135 381,13 €

➤ *RAR- Remplacement des robinets
thermostatiques Ecole maternelle Vivier* 6 161,62 €

➤ *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage-
opération sanitaire maternelle Vivier* 2 640,00 €

➤ RàR-remplacement des robinets thermostatiques maternelle Gaillon	3 286,14 €
➤ RAR-Adap main courante Ecole élémentaire rue du marche	1 182,00 €
➤ Films anti-chaleur - école élémentaire Vivier côté stade	10 452,00 €
➤ RAR- Remplacement des robinets thermostatiques Elémentaire Vivier	13 252,49 €
➤ Ensembles porte grand trafic à l'anglaise 2 vantaux et fenêtres élémentaire Vivier	24 000,00 €
➤ Diverses réparations de toitures - élémentaire Vivier	5 652,76 €
➤ Renforcement des pannes intermédiaires sur la charpente du tennis couvert	4 964,32 €
➤ Remplacement des bacs translucides tennis couvert et fixations bacs aciers	53 864,49 €
➤ Remplacement des madriers - Terrain de pétanque	5 637,60 €
➤ Portail Ecole de Musique	9 090,00 €
➤ Mise aux normes PMR - Ecole de musique	19 772,45 €
➤ Fourniture et pose d'un portail pivotant automatisé cour de la ferme	14 112,00 €
➤ Stores enrouleurs Grange	6 290,40 €
➤ Protection des vitraux - Eglise	5 400,00 €
➤ Raccordement Enedis 3 Grande Rue	1 591,20 €
➤ Réparation ascenseur centre de loisirs	2 088,00 €
➤ Remplacement chaudière - Centre de loisirs	16 225,22 €
➤ Rénovation du pigeonnier	99 813,36 €
➤ Portillon motorisé, clôture barreaudée et main courante sur la Ferme	23 040,00 €
➤ Démolition et reconstruction mur ancien CTM/cour de la ferme	54 704,88 €
➤ RàR-Mise en sécurité ferme du puits sucré - futurs logement sociaux	4 944,00 €
Installations de voirie :	
➤ Travaux de signalisation horizontale/marquage anti-stationnement jaune	3 575,76 €

	➤ Fourniture de matériel signalisation routière	2 969,50 €
Réseaux d'électrification :		
	➤ RàR-installation poste Enedis (permis de construire)	11 339,17 €
Autre matériel technique :		
	➤ Tracteur multifonction STADE	40 927,20 €
Autre matériel informatique :		
	➤ Equipement informatique divers services	5 686,56 €
	➤ Fourniture et installation d'un vidéoprojecteur en salle du conseil	3 540,00 €
	➤ Installation d'un nouveau serveur - Mairie	24 449,04 €
Matériel de bureau et mobilier scolaire :		
	➤ RàR-meuble / banc / bibliothèque Elem Vivier	2 283,11 €
Autres immobilisations corporelles :		
	➤ Leds pour divers sites	5 241,38 €
	➤ Achat de sèche-mains électriques	3 216,00 €
	➤ Matériel pour festivités - tables + chaises	6 189,26 €
	➤ Vitrine pour école maternelle Vivier	1 222,50 €
	➤ Pose de rideaux et tringles - maternelle Vivier	3 430,80 €
	➤ Remplacement robinets douches - Stade	2 196,42 €
	➤ RàR-Vidéo projecteur centre de loisirs	1 473,86 €
	➤ Bacs de rétention pour produits - ST	2 160,00 €

V. **Chapitre 22 : Immobilisations reçues en affectation**

Inscriptions 2024	17 700,00 €
Réalisé	17 688,48 €

- Loyers BEA CTM/CPI GER¹⁸ 17 688,48 €

VI. Chapitre 23 : Immobilisations en cours (dont opérations)

Inscriptions 2024	539 101,81 €
Réalisé	69 270,00 €

- Immobilisations en cours - constructions :
 - *Etudes Salle des fêtes* 19 470,00 €
 - *Etudes et diagnostics cour élémentaire Vivier* 18 390,00 €
- Immobilisations en cours technique :
 - *Diagnostic et fonds de concours Avenue Charles de Gaulle* 23 410,00 €
- Restauration des biens historiques et culturels :
 - *Restauration du cadre de la Sainte Famille* 5 700,00 €
 - *Restauration du Christ en mosaïque* 2 300,00 €
- Opération 201901 : Centre de Loisirs - Agrandissement

Inscriptions 2024	399 678,43 €
Réalisé	331 905,74 €

VII. Chapitre 040 : Opérations d'ordre

Inscriptions 2024	11 317,97 €
Réalisé	16 973,70 €

- Reprise sur subvention (subvention et bonus écologique du véhicule électrique GOUPI, subvention pour vidéoprojecteurs à l'élémentaire Vivier, subvention pour la restauration des plaques Michelin en lave émaillée et subvention pour l'équipement informatique de l'élémentaire Vivier) 7 173,75 €
- Moins-value relative à la vente de la tondeuse du stade 5 660,00 €
- Reprise sur dépréciation d'actifs circulants (régularisation comptable) 4 139,95 €

VIII. **Chapitre 041 : Opérations d'ordre**

Inscriptions 2024	789 414,80 €
Réalisé	789 414,80 €

- Régularisation comptable sur fiches d'inventaire 789 414,80 €

Concernant l'article 2152 – *Investissements -Dépenses – Restes à réaliser*, M. le Maire répond à M. Murail, qu'il y avait bien fourniture de bornes IRVE par le SMOYS, mais les 2 000 € de dépenses correspondent aux frais d'installation ; il confirme que la commune ne perçoit pas les recettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

I. **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections**

Inscriptions 2024	265 092,00 €
Réalisé	217 008,86 €

- Plus-value vente du Trafic 7 036,84 €
- Plus-value vente du lave verres 300,00 €
- Sortie du bien tondeuse du stade 11 160,00 €
- Amortissements 198 512,02 €

II. **Chapitre 041 : Dotations, fonds divers et réserves**

Inscriptions 2024	789 414,80 €
Réalisé	789 414,80 €

- Régularisation comptable sur fiches d'inventaire 789 414,80 €

III. **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

Inscriptions 2024	1 127 699, 07 €
Réalisé	1 098 216,30 €

- FCTVA 291 098,37 €
- Taxe d'aménagement 39 418,86 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 767 699,07 €

IV. Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Inscriptions 2024	467 639,30 €
Réalisé	48 543,92 €

- Agence Eau Seine Normandie
 - *Subvention Assainissement bâtiment Resto du cœur* 4 200,00 €
- Orange
 - *Participation à l'enfouissement des réseaux route de Cheptainville* 32 428,80 €
- Département
 - *Aide à l'investissement culturel (Restauration de deux tableaux : Saint-Jérôme et La Sainte Famille)* 1 484,15 €
- Région
 - *Ilot de fraîcheur Mairie/Ecole* 10 000,00 €
 - *Subvention serre et poulailler* 430,97 €

M. le Maire précise qu'il y a un certain nombre de subventions non perçues qui sont en restes à réaliser.

V. Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Inscriptions 2024	3 720,00 €
Réalisé	390,74 €

- Caution lot 7 Maison Médicale 390,74 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Votes : 23 voix « *Pour* », 5 « *Abstentions* »: M. Chauvancy, M. Murail (pouvoir de Mme Tussiot), Mmes Goldspiegel (pouvoir de Mme Léonard)

Délibération n°2

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal, en séance de ce jour,

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable émis par la Commission Finances du 1^{er} avril 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de 1 846 119,65 € à la section de fonctionnement,
- Un déficit de 1 000 993,13 € à la section d'investissement mais après intégration des restes à réaliser d'un montant de 91 922,13 € en dépenses et de 498 023,12 € en recettes, le résultat définitif est un déficit de 594 892,14 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent constaté de la section de fonctionnement, soit la somme de 594 892,14 €, au titre des excédents de fonctionnement capitalisés, à l'article 1068,

DECIDE d'affecter le solde de l'excédent constaté de la section de fonctionnement, soit la somme de 1 251 227,51 €, au titre des excédents antérieurs reportés, à l'article 002.

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire rappelle que, lors du vote du Rapport d'Orientations Budgétaires, il avait déjà fait une mise en garde par rapport à la situation locale, nationale et surtout internationale au vu de l'environnement budgétaire très tendu dont la complexité engendre de plus en plus d'incertitudes pour les collectivités territoriales, avec un contexte géopolitique qui vient accentuer le phénomène et notamment les derniers événements du jour.

Les budgets locaux dépendent de plus en plus des transferts financiers de l'État et cet exercice atteint ses limites lorsque justement cette situation économique nationale et internationale se complique. La multiplication des réformes fiscales engendre une forme de recentralisation de la part de l'État puisqu'elle supprime la plupart des leviers financiers locaux que pouvaient être la taxe d'habitation pour ce qui est des communes, pour ce qui est des EPCI, la CFAE, la CVAE et la CFE. Enfin, au niveau local, l'endettement démesuré de l'État, rebondit forcément sur les collectivités locales et les strates qui sont au-dessus de nous : la région et surtout le département. Les subventions des départements, vont être accordées avec beaucoup de parcimonie. Les coups partis ne seraient pas remis en cause, mais les opérations qu'on voudrait monter à l'aide de subventions départementales vont être très compliquées à concrétiser, non seulement en investissement, mais également en fonctionnement. On voit bien le désengagement du département aujourd'hui vis-à-vis de certaines associations pour ce qui est des subventions.

Dans ce contexte, il est évident qu'il faut mettre en place un budget rigoureux. Il n'a donc pas été fait de projet pharaonique dans ce budget, ni les autres années d'ailleurs et ce, pour 2 raisons : parce qu'il y a une certaine incertitude et qu'il y a des échéances électorales en 2026.

Il faut être très prudent. L'année 2025 sera une année sans augmentation de la dette, ce qui veut dire qu'en capital, la dette de la commune a encore baissé à hauteur de 400 000 € à 500 000€ ; le désendettement cumulé va arriver à 1 800 000 € sur 3 ans, sans augmentation des taux, conformément à l'engagement qui était pris de maîtriser la fiscalité. Il souligne qu'il n'y a eu aucune augmentation des taux durant ce mandat.

M. le Maire précise que ce point a reçu l'avis favorable de la commission, à la majorité (un avis défavorable de M. Murail).

Votes : 23 voix « *Pour* », 5 « *Contre* »: M. Chauvancy, M. Murail (pouvoir de Mme Tussiot), Mmes Goldspiegel (pouvoir de Mme Léonard)

Délibération n°3

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'incorporer les restes à réaliser de l'exercice 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable émis par la Commission Finances du 1^{er} avril 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés

APPROUVE le Budget Primitif pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de fonctionnement.	7 903 085,71 €	7 903 085,71 €
• Section d'investissement	2 923 149,11 €	2 923 149,11 €
	-----	-----
TOTAL	10 826 234,82 €	10 826 234,82 €

L'EDITION REGLEMENTAIRE DU BUDGET PRIMITIF EST CONSULTABLE EN MAIRIE

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE SYNTHESE

Le budget 2025 s'élève, après incorporation des restes à réaliser à :

- 7 903 085,71 euros en fonctionnement
- 2 923 149,11 euros en investissement

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

➤ **Pour la section de fonctionnement :**

Les charges à caractère général, sont en légère baisse (BPn/Crédits n-1).

➤ **Pour la section d'investissement :**

Il s'agit de l'incorporation des restes à réaliser et de propositions qui reprennent essentiellement les projets annoncés dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Les principales enveloppes en investissement sont les suivantes :

- Rénovation des sanitaires de l'école maternelle Vivier
- Création d'une cour Oasis à l'école élémentaire Vivier (cour située face au stade)
- Travaux d'amélioration, de modernisation et de mise aux normes du City Stade
- Travaux de requalification (enfouissement) avenue Charles de Gaulle
- Etudes et pose de panneaux photovoltaïques au COSEC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TABLEAU RECAPITULATIF

Dépenses et recettes par chapitre

DEPENSES			RECETTES		
Libellé		BP 2025	Libellé		BP 2025
011	Charges à caractère général	2 406 943,86 €	002	Excédent antérieur reporté	1 251 227,51 €
012	Charges de personnel	3 606 201,00 €	013	Atténuation de charges	123 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	974 731,85 €	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	6 676,36 €
042	Opérations d'ordre entre sections	230 000,00 €	70	Produits des services	872 764,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	374 889,00 €	73	Impôts et taxes	1 189 109,84 €
66	Charges financières	231 820,00 €	731	Fiscalité locale	3 633 952,00 €
67	Charge exceptionnelles	6 000,00 €	74	Dotations et participations	623 312,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 500,00 €	75	Autres produits gestion courante	202 037,00 €
739115	Pénalité SRU	70 000,00 €	76	Produits financiers	7,00 €
			77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
	DEPENSES	7 903 085,71 €		RECETTES	7 903 085,71 €

Le total de la section de fonctionnement est équilibré à **7 903 085,71 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 406 943,86 €

Ces crédits concernent principalement :

- Fluides (eau, gaz, électricité...) 440 000,00 €

M. le Maire indique que cette prévision de dépenses est prudentielle.

M. Murail est surpris : compte tenu du fait qu'en 2024 les dépenses d'eau étaient de 0 €, il s'étonne qu'il n'y ait pas plus de 35 000 € de dépenses d'eau pour 2025, comparativement aux dépenses de gaz et d'électricité. Mme Victoire lui confirme que les dépenses d'eau s'élèvent généralement à 35 000 €.

Caroline a expliqué en commission Finances...

- Carburants 9 200,00 €
- Fournitures d'entretien et petit équipement 35 770,00 €
- Fournitures scolaires 28 365,00 €
- Fournitures administratives 9 080,00 €
- Livres médiathèque 8 720,00 €
- Fournitures diverses (voirie, produits pharmaceutiques, vêtements, matériel régies...) 39 390,00 €
- Contrats de prestation de services 448 585,00 €
dont la restauration scolaire et les goûters 312 560,60 €

Mme Daurat demande pourquoi ces dépenses sont en hausse.

Mme Victoire indique qu'il y a une hausse des prix pratiqués par Yvelines restauration concernant les contenants, les matières premières...).

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation des effectifs dans les structures, au contraire : une classe fermera à la maternelle Vivier en septembre car il y a un vieillissement de la population.

- Locations (copieurs, véhicules ...) 85 257,00 €
- Entretien et réparation sur biens immobiliers et notamment : 256 494,00 €
 - Terrains* 167 494,00 €
 - Bâtiments* 77 500,00 €
 - Voies* 0,00 €
 - Réseaux* 11 500,00 €
- Entretien sur biens mobiliers et matériels roulants 16 200,00 €
- Maintenance 138 175,00 €

- Assurances (véhicules, bâtiments, R.C, cyber risques, Securymind)	33 215,00 €
- Honoraires (géomètre, défense en justice...)	19 000,00 €
- Frais divers (abonnements, formations...)	9 890,00 €
- Publicité, publications, relations publiques	70 230,00 €
<i>Annonces</i>	6 200,00 €
<i>Fêtes et cérémonies (animations diverses)</i>	41 540,00 €
<i>Communication, publication</i>	22 490,00 €
- Transports collectifs	18 597,00 €
- Déplacements, missions	970,00 €
- Frais d'affranchissement	7 120,00 €
- Télécommunications	40 305,00 €
Il est précisé que le montant inscrit est identique à celui de 2024 mais les contrats de téléphonie sont en cours de renégociation ce qui devrait permettre de réduire la dépense à 20 000 €.	
- Frais bancaires	1 800,00 €
- Frais divers	145 730,00 €
<i>Cotisations aux organismes auxquels la commune est adhérente (AMF, AMIF, UME, Cités Unies...)</i>	4 766,00 €
<i>Entretien des locaux</i>	140 964,00 €
- Remboursement à Cœur d'Essonne (transports scolaires)	18 346,00 €
- Impôts et taxes	15 640,00 €
dont principalement :	
<i>Taxe foncière</i>	11 744,00 €
<i>Taxe sur les bureaux</i>	3 746,00 €
<i>Impôts sur les sociétés (BEA)</i>	150,00 €
<i>Fonds allocations handicapés</i>	0,00 €

2. **Chapitre 012 : Charges de personnel** 3 606 201,00 €

Y compris assurance du personnel, cotisations diverses et charges sociales.

L'effectif est de 74 postes pourvus au 1^{er} janvier 2025 (sur emplois permanents). Les prévisions des dépenses de personnel prennent en compte l'évolution de la masse salariale avec :

- l'évolution du point d'indice et le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité),
- des fluctuations du personnel (entrées et sorties)

M. le Maire indique que la commune va sans doute rester à 56% de frais de personnel, par rapport aux dépenses d'investissement.

3. **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** 974 731,85 €

4. **Chapitre 042 : Opérations d'ordre** 230 000,00 €

Ce sont ici les dotations aux amortissements. Ceci sera sans doute ajusté en décision modificative.

5. **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** 374 889,00 €

Il s'agit ici des subventions et participations versées par la commune ainsi que des indemnités d'élus.

Les principales dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Participation au budget du CCAS 100 000,00 €

M. le Maire explique que cette participation de la commune au budget du CCAS baisse de 30 000 € ; ce n'est pas une baisse des prestations, ni une remise en cause de la politique sociale de la commune, mais le budget du CCAS était en excédent depuis plusieurs années, par ailleurs le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été reconduit pour 3 ans avec le département, ce qui finance toutes les animations organisées à la Résidence du parc.

- Indemnités, cotisations, formations des élus 121 194,00 €
- Subventions aux associations 140 000,00 €
- Subvention dans le cadre de la coopération décentralisée avec la commune de Lakamané (Mali) 0,00 €
- Participation aux titres de transport 4 000,00 €

6. Chapitre 66 : Charges financières **231 820,00 €**

Ces crédits concernent principalement :

- Les intérêts des emprunts en cours 70 000,00 €
- Les intérêts courus non échus -1 180,00 €
- Le loyer financier du Bail emphytéotique du CTM/CPI (intérêts) 63 000,00 €

7. Chapitre 67 : Charges exceptionnelles **6 000,00 €**

Ce chapitre est en prévision des titres annulés.

8. Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions **2 500,00 €**

9. 739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU **70 000,00 €**

Pénalité dans le cadre de la loi SRU.

La notification est arrivée depuis l'envoi des convocations du conseil ; elle sera inférieure à 67 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté **1 251 227,51 €**

Reprise du résultat excédentaire de n-1 selon la délibération d'affectation des résultats.

2. Chapitre 013 : Atténuation de charges **123 000,00 €**

- Il s'agit principalement du remboursement par l'assurance des salaires du personnel absent (maladie, maternité)

3. Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre section **6 676,36 €**

Quote-part des subventions d'investissement

4. Chapitre 70 : Produits des services **872 764,00 €**

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes suivantes :

- Centre de loisirs et séjours 218 000,00 €
- Restauration scolaire (240 000,00 €), garderie, étude et transport scolaire 439 000,00 €

M. le Maire indique que ces montants sont des estimations prudentielles, car on ne peut anticiper précisément la fréquentation de ces services.

- Remboursement cotisations et salaires des personnels mis à disposition du CCAS 163 000,00 €
- Remboursement de charges diverses (maison médicale, logements communaux, frais médicaux lors des séjours) 7 664,00 €
- Remboursement par Cœur d'Essonne Agglomération des frais liés à la mise à disposition de la Halte-Garderie (fluides, entretien, contrôles du bâtiment refacturés au prorata des surfaces) 4 000,00 €

5. Chapitre 73 : impôts et taxes **1 189 109,84 €**

Ce chapitre comprend les recettes suivantes (estimations) :

- Les versements de la communauté Cœur d'Essonne Agglomération 1 117 207,84 €
- Attribution de compensation 1 013 211,84 €
- Dotation de solidarité communautaire  il n'est pas sûr que cette dotation soit pérennisée à l'avenir 103 996,00 €

M. le Maire indique que cette DSC sera en légère augmentation cette année, pour permettre aux communes de participer au financement du fonctionnement du SDIS (2 € par habitant). Il souligne le fait que CDEA est une des rares intercommunalités à avoir un tel fonctionnement, avec versement d'une DSC.

6. Chapitre 731 : Fiscalité locale **3 633 952,00 €**

Ce chapitre comprend les recettes suivantes (estimations) :

- Les contributions directes sans augmentation des taux pour un total prévisionnel de :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 3 272 359,00 €
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 3 207 052,00 €
 - Taxe d'habitation sur résidences secondaires 30 508,00 €
 - 34 799,00 €

- Taxe additionnelle aux droits de mutation	170 000,00 €
- Taxe sur les pylônes	61 393,00 €
- Taxe sur l'électricité	121 000,00 €
- Redevance des mines	200,00 €
- Droit de places	4 000,00 €
- Occupation du domaine public	0,00 €

Pour cette année, il a été décidé de ne pas facturer ces droits à la pizzeria et à la boulangerie compte tenu des travaux de l'avenue.

7. **Chapitre 74 : Dotations et participations** **623 312,00 €**

Les principales recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Dotations ; <i>Dotation globale de fonctionnement (non notifiée)</i>	172 711,00 €
---	--------------

La commune devrait percevoir 51 000 € de moins de DGF qu'en 2024.

Pour la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui avait été estimée à 30 000 €, la commune ne devrait rien percevoir.

M. le Maire précise qu'au titre des dotations qui sont versées par l'État, il y a un manque à gagner de 50 000€.

<i>Dotations de compensation des taxes d'habitation et foncière</i>	93 000,00 €
<i>FCTVA</i>	30 176,00 €
	193 700,00 €
	6 200,00 €
- Participations : <i>Enfance (CAF)</i>	110 000,00 €

8. **Chapitre 75 : Autres produits** **202 037,00 €**

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Revenus des immeubles (loyers de la gendarmerie, de la poste, de la maison médicale, des installations sportives et des logements diffus)	193 037,00 €
- Autres produits divers de gestion courante	8 000,00 €

9. **Chapitre 76 : Produits financiers** **7,00 €**

Il s'agit des dividendes des actions du Crédit Agricole acquises entre 1967 et 1978.

10. **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** **1 000,00 €**

Il s'agit d'une provision en cas d'annulation de mandats sur l'exercice antérieur ou de produits exceptionnels divers.

M. Murail remercie les services pour le travail effectué. Compte-tenu du fait que les notifications de dotations sont parvenues, il signale que la commune devrait voter son budget en intégrant les modifications nécessaires et donc la perte de 50 000 € de recettes ; il a vérifié ce point auprès de la Préfecture.

Mme Victoire indique que ces éléments seront intégrés en décision modificative, en même temps que les augmentations de certaines recettes et lorsque la notification officielle sera parvenue. Elle précise que pour le moment, ces informations sont parvenues via l'AMF ; il n'y a pas encore de notification officielle.

SECTION D'INVESTISSEMENT

TABLEAU RECAPITULATIF

Dépenses et recettes par chapitre (sans RàR)

DEPENSES			RECETTES		
Libellé		BP 2025	Libellé		BP 2025
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 000 993,13 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	571 630,00 €	10	Dotation Fonds de réserve	824 892,14 €
20	Immobilisations incorporelles	11 047,00 €	13	Subventions d'investissement	395 502,00 €
204	Subventions d'équipements versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	484 616,67 €	021	Virement de la section de fonct	974 731,85 €

22	Immobilisations reçues en affectation	17 918,00 €	024	Produit des cessions	0,00 €
23	Immobilisations en cours	727 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	230 000,00 €
201901	Extension Centre de Loisirs	11 345,82 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	6 676,36 €			
	DEPENSES	2 831 226,98 €		RECETTES	2 425 125,99 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté

1 000 993,13 €

Reprise du résultat déficitaire de n-1 selon la délibération d'affectation des résultats.

2. Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

571 630,00 €

- Capital de la dette 450 000,00 €
- Cautions de la Maison Médicale 3 720,00 €
- Part capital du loyer financier du CTM-CPI 117 910,00 €

3. Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

<i>Restes à Réaliser</i>	<i>Budget Primitif</i>	<i>Crédits</i>
8 400,00 €	11 047,00 €	19 447,00 €

RàR :

- *Etudes de sols (géotechnique, amiante et perméabilité) cour de la Ferme* 8 400,00 €

Budget Primitif :

L'enveloppe correspond principalement à :

- Etude structure pour pose de panneaux photovoltaïques 3 600,00 €
- 2 371,00 €

- Module SIGN Opéris 5 076,00 €
- Logiciel Astec

M. Murail connaît le logiciel ASTEC ; il demande s'il c'est ce logiciel qui a servi aux demandes de subventions. M. le Maire lui répond négativement : ASTEC n'est pas encore en service en mairie.

4. Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées

<i>Restes à Réaliser</i>	<i>Budget Primitif</i>	<i>Crédits</i>
1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €

RàR :

- OPAH - Subvention CAP travaux 2024 500,00 €
- OPAH - Subvention CAP travaux 2024 500,00 €

5. Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

<i>Restes à Réaliser</i>	<i>Budget Primitif</i>	<i>Crédits</i>
24 084,63 €	484 616,67 €	508 701,30 €

RàR :

-
- Installation bornes de recharge électrique - Route de St-vrain et Av Agoutin 2 000,00 €
- Flipper digital Arcade IUP STAR WARS - Aménagement COX 949,98 €
- Achat tableau mural blanc KNOXHULT 210,00 €
- Marché - remplacement des menuiseries extérieures des logements de la gendarmerie 15 042,35 €
- Achat et installation de matériel informatique pour système de communication - Médiathèque 1 878,00 €
- Bacs à albums et tour à mangas - Médiathèque 3 984,34 €
- Bacs à albums et tour à mangas - Médiathèque 19,96 €

Budget Primitif :

Dont principalement :

- Eclairage sculpture rond-point entrée de ville 4 000,00 €
- Etudes et travaux au City Stade 125 400,00 €
- Enveloppe équipements sport 5 000,00 €
- Informatique, enveloppe annuelle 6 000,00 €
- Implantation d'une station de gonflage et de rénovation de vélos 2 388,00 €
- Achat d'une armoire froide pour le restaurant scolaire Vivier 3 500,58 €
- Achat de radiateurs électriques pour les logements enseignants 5 000,00 €
- Pose de panneaux photovoltaïques au Cossec ou restaurant scolaire 237 000,00 €
- Remplacement de la chaudière du Cossec 54 397,00 €
- Fourniture et pose de candélabres à détection au stade 20 160,00 €

- Enveloppe équipements sport	5 000,00 €
- Remplacement de la chaudière de la Médiathèque	22 054,00 €
- Mise en place de la fresque de l'élémentaire Vivier	2 625,34 €
- Réfection des sanitaires de la maternelle Vivier	50 000,00 €
- Dotation annuelle élémentaire Vivier	6 456,24 €
- Dotation annuelle maternelle Gaillon	1 693,44 €
- Dotation annuelle maternelle Vivier	1 658,16 €
- Dotation annuelle Centre de Loisirs	3 000,00 €
- Dotation annuelle du CME	3 000,00 €
- Enveloppe équipement du CTM	2 000,00 €
- Réserve annuelle	5 000,00 €
- Réserve travaux imprévus	8 000,00 €

M. le Maire indique que ces principaux postes font l'objet de demandes de subventions.

6. Chapitre 22 : Immobilisations reçues en affectation **17 918,00 €**

Il s'agit du loyer GER (Gros Entretien et Réparations) du CTM/CPI.

7. Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Opération 201901 : Extension du centre de loisirs

<i>Restes à Réaliser</i>		Budget Primitif		Crédits	
<i>Chap. 23</i>	<i>Op.201901</i>	<i>Chap. 23</i>	<i>Op.201901</i>	<i>Chap. 23</i>	<i>Op.201901</i>
0,00 €	58 437,50 €	727 000,00 €	11 345,82 €	727 000,00 €	69 783,32 €
58 437,50 €		738 345,82 €		796 783,32 €	

RàR :

Opération 201901

<i>avenant 1 - complément mission MOE réhabilitation centre de loisirs</i>	216,47 €
<i>avenant 3 - complément mission MOE réhabilitation centre de loisirs</i>	3 393,16 €
<i>avenant 3 - complément mission MOE réhabilitation centre de loisirs</i>	657,86 €
<i>Lot 2- isolations / cloisonnement / menuiseries : finitions extension Centre de loisirs</i>	51 591,53 €
<i>Centre de loisirs Agrandissement - Maitrise d'œuvre</i>	2 578,48 €

M. Murail demande en quoi consistent les avenants pour le centre de loisirs.

M. le Maire indique qu'il y a eu un certain nombre de points qui ont été rajoutés par rapport à la prestation initiale, ce qui a entraîné des avenants pour la maîtrise d'œuvre. M. le Maire pourra donner plus de détails ultérieurement.

Budget Primitif :

- Opération 201901 Réhabilitation du Centre de Loisirs	11 345,82 €
---	--------------------

- MOE + Travaux Ave Charles de Gaulle (Fonds de concours CdEA)	490 000,00 €
- MOE + travaux cour oasis – élémentaire Vivier	237 000,00 €
8. Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	6 676,36 €

Quote-part des subventions d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1. **Chapitre 10 : Dotation fonds de réserve** 824 892,14 €

Ce chapitre regroupe les dotations d'investissement :

- La récupération du FCTVA	200 000,00 €
- Le produit de la Taxe d'Aménagement	30 000,00 €
- Excédents de fonctionnement	594 892,14 €

2. **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** 741 525,12 €

<i>Restes à Réaliser</i>	<i>Budget Primitif</i>	<i>Crédits</i>
346 023,12 €	395 502,00 €	741 525,12 €

RàR :

<i>Assainissement des bâtiments communaux AESN</i>	35 800,00 €
<i>Solde subvention CAF travaux centre de loisirs</i>	225 000,00 €
<i>Assainissement des bâtiments communaux</i>	18 000,00 €
<i>DETR 2023 chauffage radiant église</i>	9 196,12 €
<i>DSIL 2024- Rénovation des huisseries de la gendarmerie</i>	50 017,00 €
<i>DETR 2024- Renouvellement des équipements de vidéoprotection</i>	8 010,00 €

Budget Primitif :

3. **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** 974 731,85 €

4. **Chapitre 024 : Produit des cessions** 152 000,00 €

<i>Restes à Réaliser</i>	<i>Budget Primitif</i>	<i>Crédits</i>
152 000,00 €	0,00 €	152 000,00 €

RàR :

- Vente du Terrain route d'Evry – AC 103	152 000,00 €
--	--------------

5. **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections** 230 000,00 €

Dotation aux amortissements

Mme Léonard demande si l'installation de la station de gonflage de vélo était une opération de la Cyclerie. M. le Maire répond que c'est un projet communal mais que l'emplacement a été validé par le Président de l'USM Cyclo.

BUDGET PRINCIPAL – PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Une gestion pluriannuelle de l'investissement constitue un outil de pilotage et de programmation des projets pour les collectivités locales.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune a été voté le 10 mars 2022 et présenté avec de grandes thématiques ; une enveloppe globale est destinée à la conservation du patrimoine et au renouvellement de biens d'équipement.

Il est rappelé que pour la période 2025 à 2027, l'ambition de la commune a été de recenser la totalité des projets ou dépenses d'investissement du budget principal et de les prioriser selon :

- Les capacités financières de la commune,
- Les enjeux auprès de la population marollaise,
- Les divers stades d'avancement (projets nouveaux, projets à poursuivre, équipements à renouveler, ...).

Un enjeu particulier concerne l'approche financière, toujours caractérisée par la recherche de subventions.

Le recueil des projets et des besoins d'investissement s'est réalisé sur la base du programme municipal et d'un recensement le plus exhaustif possible. Le recensement s'est opéré à partir :

- de la volonté politique des élus, secteur par secteur,
- des propositions des services pour les investissements d'entretien courant, de renouvellement de biens d'équipements et de développement des activités,
- et des besoins de la population.

Le recensement a donné lieu à la construction d'un document de répartition des projets au cours de ce mandat, selon les thématiques suivantes :

- Patrimoine
- Scolaire et périscolaire
- Jeunesse, sport et loisirs
- Environnement, sécurité
- Aménagement urbain
- Santé, solidarité
- Communication et information,
- Culture
- Services généraux

A partir du recensement exhaustif des projets d'investissements, une attention particulière a été portée sur leur priorisation avec une optimisation des phasages de dépenses et recettes pour la période considérée.

En 2022, les projets ont ainsi été planifiés et hiérarchisés.

Cette programmation a vocation à évoluer en fonction de l'avancée des projets, des imprévus, des capacités financières de la commune et des opportunités de financements. Elle donne une vision à moyen terme des projets d'investissements importants qui vont être menés par la commune sur les années à venir.

Les objectifs liés à la capacité financière de la commune ont été affinés, notamment en relation avec les subventions d'investissement et la capacité d'autofinancement définie par la prospective financière et la nécessité de maîtriser l'endettement dans un contexte de forte contrainte budgétaire marquée par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales et par **la conjoncture économique tendue**.

Compte tenu de ce contexte évolutif, ce PPI doit être actualisé.

La liste des projets figure en annexe à la présente délibération.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de modifications importantes du PPI compte-tenu du climat d'incertitudes financières qui incite à la prudence ; par ailleurs, 2025 est une année charnière par rapport aux échéances électorales de 2026.

M. Murail s'interroge sur la dépense pour la création d'une borne d'arrêt minute avenue Charles de Gaulle, qui n'est pas comprise dans les travaux de l'avenue Charles de Gaulle3

M. le Maire indique que dans les travaux de l'avenue, il est prévu la pose des fourreaux.

M. Piffret (Directeur des Services Techniques) précise que la pose de ces bornes n'est pas de compétence CDEA.

M. Preud'homme demande si ces bornes permettront d'alerter la police municipale en temps réel. M. le Maire répond que ce sera le cas.

M. Murail s'étonne de la pose d'un nouveau rideau de scène à la salle des fêtes alors que les travaux ne sont pas terminés. M. le Maire répond que le rideau est très vétuste et non ignifugé.

M. Murail demande pour quelles raisons il est prévu un sol en résine pour la salle des fêtes alors que les travaux ne sont pas terminés et que ce point n'a pas été validé en groupe de travail.

M. le Maire rappelle que le PPI est une projection sur l'avenir ; il s'agit d'anticiper.

M. Poncet le confirme ; quand les travaux vont commencer, de gros engins vont entrer dans la salle des fêtes et le parquet ne pourra pas être conservé. Le PPI pourra être modifié pour décider du sol à poser en remplacement.

M. Murail s'interroge sur les têtes thermostatiques prévues dans les écoles car cela ne fonctionnait pas. M. le Maire répond que les services se sont rendus souvent sur site pour en vérifier le bon fonctionnement. Il rappelle qu'il est dommage d'attendre les conseils d'école pour signaler les dysfonctionnements.

M. Murail demande s'il y a eu des analyses de consommation de réalisées.

M. Lafon indique que c'est compliqué car lorsqu'on parle d'économies, on parle des consommations mais il faut aussi tenir compte des écarts de coûts de l'énergie, de la météo...

M. le Maire explique que c'est difficilement mesurable. Il précise que les services dressent des tableaux à jour des consommations. M. Murail demande à avoir ces tableaux. M. le Maire indique qu'ils lui seront envoyés.

Votes : 23 voix « Pour », 5 « Contre » : M. Chauvancy, M. Murail (pouvoir de Mme Tussiot), Mmes Goldspiegel (pouvoir de Mme Léonard)

Délibération n°4

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable émis par la Commission Finances du 1^{er} avril 2025,

CONSIDERANT que le Plan pluriannuel d'investissement 2025 – 2027 est arrêté au montant global de 3 261 427,91€ réparti par thématique de la façon suivante :

• Patrimoine	1 102 430,50 €
• Scolaire et périscolaire	691 530,72 €
• Jeunesse, sport et loisirs	421 471,00 €
• Environnement, sécurité	42 133,55 €
• Aménagement urbain	718 471,34 €
• Santé, solidarité	10 757,00 €
• Communication et information	37 000,00 €
• Culture	31 917,00 €
• Services généraux	210 388,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Plan pluriannuel d'investissement 2025– 2027 figurant en annexe de la présente délibération,

INDIQUE que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget principal et pourront être ajustés en fonction des actualisations de la programmation,

Enveloppes par thématiques	2025	2026	2027	Total PPI par enveloppe
Patrimoine	42 648,30	287 791,20	771 991,00	1 102 430,50
Scolaire Périscolaire	380 658,09	267 872,63	43 000,00	691 530,72
Jeunesse Sport Loisirs	340 715,00	53 356,00	27 400,00	421 471,00
Environnement Sécurité	17 042,35	1 000,00	24 091,20	42 133,55
Aménagement Urbain	496 716,88	211 602,46	10 152,00	718 471,34
Santé / Solidarité	10 757,00	0,00	0,00	10 757,00
Communication Information	6 000,00	20 500,00	10 500,00	37 000,00
Culture	4 067,00	20 350,00	7 500,00	31 917,00
Services généraux	26 047,00	38 037,00	146 304,00	210 388,00
Total	1 324 651,62	900 509,29	1 040 938,20	3 266 099,11

	Thématique	Objectifs	Actions	Site / Opération	Désignation		Service		2025		BP	PPI	PPI
									RAR	BP	2025	2026	2027
1	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Divers sites	Etudes	2031	110				0,00	15 000,00	
2	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Divers sites	Mission de coordination SSI - Audit SSI	2031	110				0,00	14 160,00	
3	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Réfection parking et entrées Vivier rue du Marché	2151	441				0,00		
4	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Réaménagement avec fleurissement sur la place de la mairie	2121	333				0,00	8 815,00	
5	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Création prairie fleurie au bord de la route tronçon SNCR	2121	333				0,00		2 152,00
6	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Création prairie fleurie au bord de la piste cyclable rue du nuit blanc (côté fossé)	2121	333				0,00		
7	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Création aménagement au bord de la piste cyclable rue du nuit blanc (côté palissade bois)	2121	333				0,00		
8	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Réaménagement avec fleurissement devant la salle des fêtes	2121	333				0,00		
9	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	Fourniture et plantation de 7 lilas des indes dans les bacs (anciennement Magnolias)	2121	333				0,00	6 341,00	
10	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Voirie	signalisation et mobilier urbain	2152	331			1 058,00	1 058,00	23 000,00	8 000,00
11	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Avenue Agoutin	création d'un compteur d'eau 6 avenue Agoutin	21351	871				0,00	3 566,46	
12	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration	Avenue Agoutin	Raccordement Enedis 6 avenue Agoutin logt gardien	21351	118			1 658,88	1 658,88		
13	Aménagement Urbain	Faire de l'avenue Agoutin un lieu incontournable	Aménagement	Cœur de ville	Transat Relax Rondino (2 simples 2 duo)	2128	334				0,00	6 000,00	
14	Aménagement Urbain	Faire de l'avenue Agoutin un lieu incontournable	travaux d'amélioration	Cœur de ville	Installation d'un kiosque à musique	2128	334				0,00		
15	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration Avenue Charles de Gaulle	Avenue Charles de Gaulle	MOE + Etudes Ave Charles de Gaulle (enfouissement des réseaux)	2315	334			290 000,00	290 000,00	22 720,00	
16	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration Avenue Charles de Gaulle	Avenue Charles de Gaulle	Travaux Ave Charles de Gaulle (Fonds de concours CdEA)	2315	334			200 000,00	200 000,00	100 000,00	
17	Aménagement Urbain	Amélioration	travaux d'amélioration Avenue Charles de Gaulle	Avenue Charles de Gaulle	créatio d'une borne d'arrêt minute ave Charles de Gaule	21351	334					12 000,00	
18	Aménagement Urbain	Amélioration	Aménagement	Rond point entrée de ville	Eclairage sculpture rond point entrée de ville	2128	332			4 000,00	4 000,00		
19	Communication Information	Développer les outils de communication numérique	Evolution du site internet	Communication	Evolution téléviseur de com	2051	114				0,00	500,00	500,00
20	Communication Information	Développer les outils de communication numérique	Evolution du site internet	Communication	Evolution du site internet	2051	114				0,00	10 000,00	
21	Communication Information	Développer les outils de communication numérique	Renouvellement des outils informatiques	Informatique	Enveloppe annuelle	21838	110			6 000,00	6 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Communication Information	Renforcer la communication	Nouveaux panneaux lumineux	Communication	2 panneaux lumineux simples	2188	114				0,00		
23	Culture	Equipement	Acquisition de matériel	Fêtes et cérémonies	pupitre de conférence	2188	880			1 000,00	1 000,00		
24	Culture	Equipement	Acquisition de matériel	Fêtes et cérémonies	Tables chaises et barnums	2188	880				0,00	7 500,00	7 500,00
25	Culture	Equipement	Acquisition de matériel	Fêtes et cérémonies	Portants industriels + cintres pour Sdf + foyer socioculturel	2188	880			1 140,00	1 140,00		
26	Culture	Equipement	Acquisition de matériel	Fêtes et cérémonies	Tables mange tebout et nappes	2188	880				0,00	850,00	
27	Culture	Equipement	Acquisition de matériel	Fêtes et cérémonies	Gardes corps pour sécurisation des gradins	2188	880			1 427,00	1 427,00		
28	Culture	Equipement	Acquisition de matériel	Fêtes et cérémonies	Matériel pour les festivités	2188	880			500,00	500,00		
29	Culture	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Divers sites	Panneaux Marolles Pas à pas	2188	331				0,00	7 000,00	
30	Culture	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Eglise	Restauration de tableaux	2316	1101				0,00	5 000,00	
31	Environnement Sécurité	Etendre la récupération des eaux pluviales	Installation de deux bassins	Cœur de ville	Aménagement de bassins tampons	2128	331				0,00		
32	Environnement Sécurité	Mise en place de bornes électrique	Environnement	Divers sites	Mise en place de bornes électriques pour VL	2152	331		2 000,00		2 000,00	1 000,00	
33	Environnement Sécurité	Sécurité	installation de caméras	Divers sites	Nouveau système de vidéo surveillance phase 2	21351	110				0,00		
34	Environnement Sécurité	Sécurité	Sécurité	Cosec	Diffuseurs lumineux	21351	871				0,00		
35	Environnement Sécurité	Sécurité	Sécurité	Gendarmerie	Remplacement des menuiseries	21351	992		15 042,35		15 042,35		
36	Environnement Sécurité	Sécurité	Sécurité	Gendarmerie	Mise aux normes électriques de 9 logements	21351	992				0,00		21 000,00
37	Environnement Sécurité	Sécurité	Sécurité	Eglise	Vidéoprotection intérieur	21351	1101				0,00		3 091,20
38	Environnement Sécurité	Transition énergétique	Récupération des eaux pluviales	Jardins familiaux	Mise en place d'un système de récupération des EP	2128	333				0,00		

39	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	enveloppe équipement sport	2188	870			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
40	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	salle de danse : étanchéité	21351	871			0,00			
41	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	salle de danse : peinture	21351	871			0,00			
42	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Etude structure toiture pour éventuelle pose de panneaux photovoltaïques	2031	871			3 600,00	3 600,00		
43	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Renforcement structure de la toiture	21351	871			0,00			
44	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Pose de panneaux photovoltaïques	21351	871			120 000,00	120 000,00		
45	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Remplacement de la chaudière	21351	871			54 397,00	54 397,00		
46	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Rénovation peinture de la Loge	21351	871			0,00		7 000,00	
47	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Rénovation peinture vestiaires/douches	21351	871			0,00		8 000,00	
48	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Cosec/Dojo/Salle danse	Implantation d'une station de gonflage et de rénovation de vélos	2188	871			2 388,00	2 388,00		
49	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Divers sites	Serrures SALT0	21351	110			0,00		13 000,00	
50	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Foyer polyvalent	travaux de toiture (ex kazado)	21351	871			0,00		3 356,00	
51	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Foyer polyvalent	Fenêtres (ex Kaz'ado)	21351	6612			0,00			
52	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	Fourniture et pose de candélabres avec détecteur de présence au stade	21351	872			20 160,00	20 160,00		
53	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	remplacement des portes de la chaufferie du stade	21351	872			2 580,00	2 580,00		
54	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	Rideau métallique	21351	872			4 730,00	4 730,00		
55	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	Fenêtres vestiaires	21351	872			0,00		15 400,00	
56	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	réfection enrobés autour des tribunes	2128	873			0,00			
57	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	Projecteurs Stade	21351	872			2 460,00	2 460,00		
58	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	changement des bancs de touche	2128	872			0,00		24 000,00	
59	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	Etudes Nouveau city stade	2128	872			5 400,00	5 400,00		
60	Jeunesse Sport Loisirs	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Stade	Nouveau city stade	2128	872			120 000,00	120 000,00		
61	Jeunesse Sport Loisirs	Transformer les friches industrielles	créer un espace de glisse	Secteur Gare	Pumptrack	2128	334			0,00			
62	Patrimoine	Continuer la valorisation du patrimoine	Travaux d'amélioration	Cimetière	création d'un WC	2128	117			0,00			
63	Patrimoine	Continuer la valorisation du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Cimetière	Restauration du Corbillard	2316	117			0,00			
64	Patrimoine	Continuer la valorisation du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Cimetière	Réfection totale de la toiture	21351	117			0,00		19 646,00	
65	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Médiathèque	Climatisation	21351	879			0,00		7 500,00	
66	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Médiathèque	Remplacement de la chaudière	21351	879			22 054,00	22 054,00		
67	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Médiathèque	Installation de matériel informatique pour système de communication	21838	879		1 878,00		1 878,00		
68	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Médiathèque	Bacs à albums et tour à Mangas	21848	879		4 004,30		4 004,30	4 400,00	
69	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Médiathèque	Installation d'une nouvelle alimentation électrique	21351	879			2 724,00	2 724,00		
70	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Création de rideaux de scène rouges sans marquise	21351	880			0,00		6 660,00	
71	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Tringles à rideaux pour les rideaux noir(scène)	2188	880			2 564,00	2 564,00		
72	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Travaux de peinture côté scène + création d'un wc supplémentaire	21351	880			0,00		10 000,00	
73	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Refecton du sol de la grande salle en résine	21351	880			0,00		50 000,00	
74	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Fourniture et pose de relai radio pour appliques murales	21351	880			324,00	324,00		
75	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	travaux de toiture	21351	880			0,00		8 330,00	
76	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Réhabilitation : Phase 2	2313	880			0,00		421 584,00	
77	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Réhabilitation : Phase 3	2313	880			0,00			
78	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Salle des fêtes	Vidiot type NORMA mural + robinet pour le local ménage	2188	880			300,00	300,00		
79	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Millie Club	Travaux de toiture	21351	882			0,00		9 552,00	
80	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Foyer socio-culturel	Travaux de toiture	21351	663			0,00		1 799,00	
81	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Foyer socio-culturel	Installation d'une borne wifi	21351	663			400,00	400,00		
82	Patrimoine	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Ecole de musique	Panneaux acoustiques 60x60	2188	881			0,00			
83	Patrimoine	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Ecole de musique	transformation de la sdb en kitchenette + parquet PVC	21351	881			0,00			
84	Patrimoine	Poursuivre l'amélioration des équipements sportifs	travaux d'amélioration	Ecole de musique	Tx acoustiques grande salle et 2 petites salles	21351	881			0,00			
85	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Eglise	Eclairage extérieur Vitral classé	21351	1101			0,00			
86	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Eglise	Travaux de toiture - étanchéité	21351	1101			0,00		1 456,00	
87	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Eglise	Restauration du Martyr de St Etienne	2316	1101			0,00			
88	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Eglise	Restauration du confessionnal	21351	1101			0,00			
89	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Eglise	Travaux de réfection en peinture de la sacristie	21351	1101			0,00		2 851,20	
90	Patrimoine	Equipement	Travaux d'amélioration	Poterie	Matériel électrique (prises)	2188	883			0,00			
91	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Local à Vélos : travaux de toiture	21351	884			0,00		5 520,00	
92	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Equipement	Ferme - Grange	Distribution de la fibre	21351	884			0,00			
93	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Travaux de ravalement	21351	884			0,00		114 684,00	
94	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Correction acoustique	21351	884			0,00		72 600,00	
95	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Levé topographique	2031	884			0,00		3 600,00	
96	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Travaux de peinture murs	21351	884			0,00		39 600,00	
97	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	MOE Travaux partie arrière	2128	884					15 000,00	15 000,00
98	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Travaux partie arrière	2128	884			0,00		250 000,00	
99	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Ferme - Grange	Etude de sol cour de la Ferme	2031	884		8 400,00		8 400,00		
100	Patrimoine	Restauration du patrimoine	Valorisation du Patrimoine	Lavoir	éclairage Led	21351	110			0,00			

101	Santé / Solidarité	Santé / Solidarité	Aide aux particuliers	OPAH	2 particuliers RAR 2024	20422	004		1 000,00		1 000,00		
102	Santé / Solidarité	Santé / Solidarité	Fonctionnement	Maison Médicale	Cautions	165	995			3 720,00	3 720,00		
103	Santé / Solidarité	Santé / Solidarité	travaux d'amélioration	Maison Médicale	Fenêtre	21351	995			6 037,00	6 037,00		
104	Santé / Solidarité	Santé / Solidarité	travaux d'amélioration	Maison Médicale	Installation d'une PAC	21351	995				0,00		
105	Scolaire Périscolaire	Equipement	Dotation	Centre de loisirs	dotation annuelle	2188	661		949,98	3 000,00	3 949,98		
106	Scolaire Périscolaire	Equipement	Dotation Ecole	Ecole élémén. R. Vivier	dotation 17.64€ * 366 élèves	2188	441			6 456,24	6 456,24		
107	Scolaire Périscolaire	Equipement	Dotation Ecole	Ecole mater. Gaillon	dotation 17.64€ * 96 élèves	2188	443			1 693,44	1 693,44		
108	Scolaire Périscolaire	Equipement	Dotation Ecole	Ecole mater. R. Vivier	dotation 17.64€ * 94 élèves	2188	442		210,00	1 658,16	1 868,16		
109	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole élémén. R. Vivier	MOE + études Création d'une cours à l'école élémentaire	2313	441			27 000,00	27 000,00		
110	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole élémén. R. Vivier	Travaux de création d'une cours de l'école élémentaire	2313	441			210 000,00	210 000,00		
111	Scolaire Périscolaire	Equipement	Ecole élémén. R. Vivier	Ecole élémén. R. Vivier	Mise en place de la fresque	21351	441			2 625,34	2 625,34		
112	Scolaire Périscolaire	Equipement	Ecole élémén. R. Vivier	Ecole élémén. R. Vivier	Travaux peinture 2 classes	21351	441			0,00	20 000,00	20 000,00	
113	Scolaire Périscolaire	Equipement	Ecole élémén. R. Vivier	Ecole élémén. R. Vivier	construction de rangements sur mesure	2188	441			0,00	6 200,00		
114	Scolaire Périscolaire	Equipement	Ecole élémén. R. Vivier	Ecole élémén. R. Vivier	Ecran de projection	2188	441			252,00	252,00		
115	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole élémén. R. Vivier	Pose de films PPMS anti-chaueur	21351	441			0,00	5 124,00		
116	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Ecole élémén. R. Vivier	Réfection des sanitaires	21351	441				150 000,00		
117	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Ecole mater. R. Vivier	Réfection des sanitaires	21351	442			50 000,00	50 000,00		
118	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Ecole mater. R. Vivier	Moe Réfection des sanitaires		442						
119	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Ecole mater. R. Vivier	2 packs sèche mains air pulsé	2188	442			0,00			
120	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Ecole mater. R. Vivier	mobilier extérieur	2128	442			0,00	3 000,00		
121	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Ecole mater. R. Vivier	Travaux peinture 1 classe	21351	442			0,00	10 000,00	10 000,00	
122	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Centre de loisirs	Aménagement Aire de jeux	2128	661			0,00			
123	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Centre de loisirs	Extension du Centre de loisirs MOE+études	2313	661		6 845,97		6 845,97		
124	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Centre de loisirs	Extension du Centre de loisirs Travaux	2313	661		51 591,53	11 345,82	62 937,35		
125	Scolaire Périscolaire	Equipement	Equipement	Centre de loisirs	acquisition de portes manteaux	2188	661				0,00		
126	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole élémén. R. Vivier	Ravalement Côté RPA + côté mater	21351	441			0,00			
127	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. Gaillon	Aménagement d'un Patis	21351	443			0,00			
128	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. Gaillon	Travaux peinture 1 classe	21351	443			0,00	10 000,00	10 000,00	
129	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. Gaillon	Pose de films PPMS anti-chaueur	21351	443				8 748,00		
130	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. Gaillon	fourniture et pose de mobilier extérieur pour enfants	2128	443			0,00	1 300,00		
131	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. Gaillon	apport de terre végétale et engazonnement	2128	443			0,00			
132	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. Gaillon	travaux de toiture	21351	443			0,00	2 388,00		
133	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	Ecole mater. R. Vivier	ravalement bâtiment	21351	442			0,00	24 049,63		
134	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	restaurant scolaire	Pose de films PPMS anti-chaueur	21351	550			0,00	6 063,00		
135	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	restaurant scolaire	Ravalement	21351	550			0,00			
136	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	restaurant scolaire	Grand chariot Ariane	2188	550			529,03	529,03		
137	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	restaurant scolaire	pose de garde corps autoportants autour de la toiture terrasse	21351	550			0,00	18 000,00		
138	Scolaire Périscolaire	Equipement	travaux d'amélioration	restaurant scolaire	Achat d'une armoire froide	2188	550			3 500,58	3 500,58		
139	Scolaire Périscolaire	Mettre en place un Conseil Municipal des Enfants	Dotation CME	Conseil Municipal des Enfants	dotation annuelle	2188	8891			3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
140	Services généraux	Amélioration	travaux d'amélioration	Mairie	Ravalement	21351	110			0,00			
141	Services généraux	Amélioration	travaux d'amélioration	Mairie	toiture	21351	110			0,00		146 304,00	
142	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	CTM	enveloppe équipement	2188	222			2 000,00	2 000,00		
143	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	CTM	Clôtures de chantier	2188	220			0,00	1 820,00		
144	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	CTM	Installation d'une borne IRVE au CTM	21351	222			0,00	3 186,00		
145	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	CTM	Saluse	2188	222			0,00			
146	Services généraux	Amélioration	travaux d'amélioration	CTM	Travaux de toiture étanchéité	21351	222			0,00	9 571,00		
147	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	CTM	téléphones agents	2185	222			600,00	600,00		
148	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Mairie	Logiciel ASTEC pour les ST	2051	220			5 076,00	5 076,00		
149	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Mairie	Réserve annuelle	2188	110			5 000,00	5 000,00		
150	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Mairie	Licence logiciel cimetière	2051	110			0,00			
151	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Mairie	pose de films de discrétion	21351	110			0,00			
152	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Mairie	Mise en place d'une barrière sur le parking communal	21351	110			0,00	11 460,00		
153	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Mairie	Opéris modul SIGN	2051	110			2 371,00	2 371,00		
154	Services généraux	Amélioration	Equipement	Divers sites	Acquisition de radiateurs pour les logements des enseignants	2188	110			5 000,00			
155	Services généraux	Réserve pour travaux imprévus	Equipement	Divers sites	Réserve achats matériel imprévus	2188	110			3 000,00	3 000,00		
156	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Divers sites	Kit têtes thermostatiques pilotées	2188	110			0,00	12 000,00		
157	Services généraux	Fonctionnement des services	Equipement	Divers sites	Installation/déploiement téléphonie	21351	110			0,00			
158	Services généraux	Réserve pour travaux imprévus	Equipement	Divers sites	Réserve achats matériel imprévus	21351	110			8 000,00	8 000,00		

DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DES IMPOSITIONS À COMPRENDRE DANS LES RÔLES DE 2024 : IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

M. le Maire explique que dans le cadre du Budget Primitif de 2025, il est proposé de reconduire les taux à l'identique.

Pour rappel, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

L'article de loi précité précise également que cette suppression progressive de la TH, mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023, s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021.

Depuis 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Taxes	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux	Taux communaux 2024	Taux proposés pour 2025
Foncière (bâti)	38,28	38,37	36,27	36,27
Foncière (non bâti)	50,44	68,83	56,22	56,22
Taxe d'Habitation (des résidences secondaires)	22,98	24,68	15,46*	15,46

Le produit des contributions directes a été **estimé** pour un montant de **3 272 359,00 €** (article 73111).

*M. le Maire souligne le fait que ce taux est équivalent au taux initial de la taxe d'habitation qui, comme les autres taux d'imposition communaux, n'a pas été augmenté depuis le 14 avril 2016.

Délibération n°5

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable émis par la Commission Finances du 1^{er} avril 2025

VU le budget principal 2025, équilibré en section de fonctionnement par l'estimation d'un produit fiscal attendu de 3 272 359 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de ne pas modifier les taux d'imposition qui s'élèvent à :

- Foncier bâti = 36,27 %
- Foncier non bâti = 56,22 %
- Taxe d'Habitation des résidences Secondaires = 15,46 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2025, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,7 %. La revalorisation des bases cadastrales 2025 est égale au taux de variation, entre septembre 2023 et septembre 2024, de l'indice des prix à la consommation.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est rappelé que les présidents d'associations se retireront de la séance, afin de ne pas participer au vote de la subvention attribuée à leur association.

M. Chauvancy, président de l'UNC quitte la séance et ne prend pas part au vote relatif à l'UNC.

La subvention relative à l'UNC est votée à l'unanimité.

M. Chauvancy revient en séance pour le vote des autres subventions.

M. le Maire indique que pour l'USM, la demande est de 13849,29 €, pour intégrer le transport des tatamis pour certaines manifestations.

M. le Maire explique qu'il y a 2 demandes en blanc :

- Le RCA. Il n'y a pas eu de demande. Le vote évite de redélibérer ultérieurement mais s'il n'y a pas de demande il n'y aura pas de versement de subvention.
- La MJC. La commune est en train de travailler avec la MJC pour remettre les choses à plat. M. le Maire indique à Mme Lambert que la commune est partie sur une subvention avec des charges de personnel à 40% au lieu d'un plein temps.

L'ensemble des subventions est voté à l'unanimité.

Délibération n°6

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 1^{er} avril 2025,

Dans le cadre du budget primitif 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Budget	Demande	Budget
	2024		2025
USM	14 000,00	13 000,00	14 000,00
RCA	3 395,00		3 395,00
M.J.C. Marolles	43 912,37		33 447,00
Ecole de musique de Marolles	24 000,00	22 000,00	21 500,00
C.O.S. du personnel	11 444,00	12091,00	12091,00
Comité des fêtes	19 400,00	19 400,00	19 400,00
Les Amis du Jumelage	4 300,00	4 300,00	4 300,00
F.N.A.C.A.	300,00	300,00	300,00
U.N.C.	300,00	300,00	300,00
Association Marolles Histoire et Patrimoine	600,00	600,00	600,00
Amicale du Parc Gaillon	300,00	300,00	300,00
La compagnie des Hermines	825,00	825,00	825,00
Groupeement des parents indépendants	150,00	150,00	150,00
Solidarités Nouvelles pour le Logement	2 500,00	3 000,00	2 500,00
L'atelier des ouistitis (assistante maternelle)	230,00	230,00	230,00
Association de soins à domicile du Val d'Orge	300,00	600,00	400,00
Association Vie Libre	200,00	200,00	200,00
Amicale des sapeurs-pompiers de Marolles	200,00	1 000,00	200,00
Croix rouge	300,00	500,00	400,00
Crescendo	100,00	200,00	200,00
Ludo Mémo Club (atelier mémoire 3 ^{ème} âge)	405,00	400,00	400,00
Aéroclub des Cigognes (aéromodélisme)	150,00	150,00	150,00
L'atelier Créatik	250,00	350,00	300,00
Don du sang bénévole de Brétigny sur Orge	150,00	200,00	150,00
ASDM	300,00	Intégré à l'USM	
Club Nautique de l'Arpajonnais - plongée	200,00	300,00	200,00
Club Nautique de l'Arpajonnais - natation	100,00	200,00	100,00
Francilien	250,00	500,00	250,00
Alphabéta	100,00	150,00	150,00

Amicale des Directeurs Généraux et des secrétaires de mairie de l'Essonne	100,00	Pas de dde	100,00
Les amis d'Ilou		convention	50,00
Wild Crew	300,00	300,00	300,00
AAPISE			
Cumul voté	129 061,37	121 546,00	117 888,00
CCAS fonctionnement	130 000,00	100 000,00	100 000,00
Conseil Départemental coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00

DIT que le versement desdites subventions aux associations est conditionné à la signature d'un contrat d'engagement républicain par ces associations, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 venue conforter le respect des principes de la République,

Ces sommes ont été prévues aux articles 657362 pour la subvention au CCAS et 65748 pour les subventions de fonctionnement aux associations, du budget primitif 2025.

En outre, il subsiste un fonds de réserve de 22 112,00 € à l'article 65748 qui pourra être attribué nominativement par délibération du Conseil Municipal.

SUBVENTION AU PROFIT DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ROGER VIVIER

L'école maternelle Roger Vivier a sollicité une subvention pour la réalisation de son projet « Cultivons ensemble le bien-être à l'école » mené au cours des années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Délibération n°7

VU la demande présentée par l'école maternelle Roger Vivier, pour sa coopérative scolaire, relative au financement d'une partie du projet « Cultivons ensemble le bien-être à l'école »,

VU l'avis favorable/défavorable de la Commission Finances en date du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable/défavorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} avril 2025,

VU le solde disponible de l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations » s'élevant à 22 112,00 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Roger Vivier pour la réalisation de son projet « Cultivons ensemble le bien-être à l'école »,

DIT que les crédits sont prévus au budget à l'article 65748,

RAPPELLE qu'il subsiste désormais un solde disponible de 21 112,00 € à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire explique que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Dans son courrier du 21 janvier 2025, la Direction Générale des Finances adressait à Monsieur le Maire une liste de titres de recettes, dont le recouvrement est irrémédiablement compromis pour un montant total de 440,95 €.

Il s'agit de familles qui ont quitté la commune.

Délibération n°8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière Principale d'Arpajon pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

VU l'avis favorable émis par le Bureau Municipal du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis favorable émis par la Commission Finances du 1^{er} avril 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 440,95 € au titre de l'année 2022 pour le budget principal de la commune.

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts au budget de l'exercice 2025 à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATIONS D'EMPLOIS RÉPONDANT A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER

M. le Maire indique qu'il s'agit de maintenir le service public sur les mois d'été, principalement aux ST et dans les équipes d'animation.

Délibération n°9

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité (article L332-23 2° du CGFP). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Les recrutements correspondant à un accroissement saisonnier s'avèrent ainsi nécessaires chaque année, notamment pour assurer la continuité des services ou des initiatives complémentaires offertes à la population durant les périodes de congés scolaires, pour assurer les initiatives festives annuelles ou encore pour veiller à la propreté de la ville durant l'été.

Il est proposé de procéder pour l'année 2025, au recrutement d'agents non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, comme suit :

Besoins saisonniers :

- 2 mois d'adjoint technique à temps complet sur indice de rémunération échelon 1
- 6 mois d'adjoint d'animation à temps complet sur indice de rémunération échelon 1

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

VU le code général de la Fonction publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 relatif au recrutement des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Considérant qu'il convient de recourir chaque année à des emplois saisonniers, notamment pour assurer la continuité des services offerts à la population durant les périodes de congés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 2 mois d'adjoint technique à temps complet sur indice de rémunération échelon 1
- 6 mois d'adjoint d'animation à temps complet sur indice de rémunération échelon 1

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire annonce que ce point est reporté à une séance ultérieure, la date du CST ayant été elle-même repoussée.

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE MAROLLES-EN-HUREPOIX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Par une délibération en date du 28 mars 2019, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la 1^{ère} convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), Cœur d'Essonne agglomération (CDEA) et la commune.

Pour les opérations du type « Aménagement du secteur Gare », il est, en effet, judicieux de s'associer par convention tripartite avec CDEA et l'EPFIF pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au sein du secteur gare. Ce type de partenariat est d'ailleurs préconisé dans le Programme Local de l'Habitat.

L'EPFIF est compétent pour réaliser, pour le compte des collectivités, toutes acquisitions foncières et immobilières sur les sites et périmètres définis par la convention.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant pour prorogation de durée jusqu'au 30 juin 2025. L'aménagement du secteur gare n'étant pas réalisé, il convient de signer une **nouvelle convention tripartite qui s'achèverait au plus tard le 31 décembre 2030.**

Pour mémoire, **le secteur gare devra constituer un projet mixte, comprenant une programmation activités et logements comme suit** : 500 logements dont 30 % de logements sociaux et 1 000 m² d'activités.

L'action opérationnelle de l'EPFIF s'inscrit dans des objectifs de transition écologique (respecter la loi ZAN – Zéro Artificialisation Nette, contribuer au maintien de la biodiversité, réduire l'impact carbone des bâtiments grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés, rechercher la valorisation et le réemploi des matériaux de éco-construction...).

Les interventions de l'EPFIF sont les suivantes :

Veille foncière

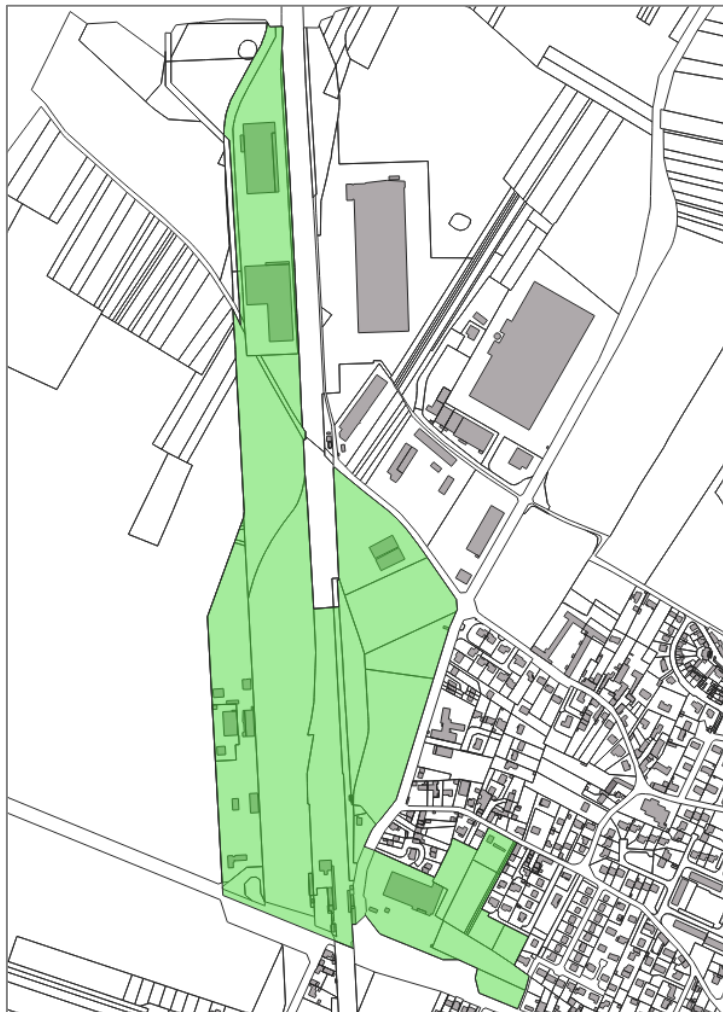
L'EPFIF procède, au cas par cas, en fonction du diagnostic de mutabilité et des études de faisabilité qui sont conduits, à l'acquisition des parcelles constitutives d'une opportunité foncière permettant la mise en œuvre des objectifs de stratégie foncière et d'aménagement du territoire sur le périmètre dit « Secteur Gare ».

Unité foncière jouxtante

Sur les secteurs définis en supra, l'EPFIF pourra intervenir sur toute unité foncière jouxtante, sous la double condition que l'opportunité soit justifiée par la pertinence du projet et que l'incidence financière de l'acquisition soit compatible avec l'enveloppe de la convention.

Après signature de la convention, les biens acquis par l'EPFIF sont ensuite vendus à l'entité compétente pour conduire l'opération d'aménagement du secteur gare ; à ce titre, ils peuvent, par exemple être vendus directement à l'opérateur chargé de l'aménagement.

Périmètre d'intervention foncière EPFIF sur le secteur gare



M. le Maire précise que la ZAC n'est pas créée ; l'EPFIF porte les terrains qu'il achète et les cède ensuite à l'aménageur retenu.

Il est proposé de délibérer pour autoriser la signature de cette convention.

Délibération n°11

VU le Plan Local d'Urbanisme, actuellement en révision, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2013 prévoyant des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur gare,

CONSIDERANT que ce secteur dans son ensemble, fait l'objet d'un partenariat avec l'établissement public de coopération intercommunale Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA),

CONSIDERANT que ce secteur est dans un périmètre d'études au titre de l'article L 123-2a du code de l'Urbanisme permettant de geler l'urbanisation dans ce secteur pendant 5 ans,

CONSIDERANT que depuis, le 7 décembre 2017, Cœur d'Essonne agglomération a délibéré afin de prendre en considération l'opération d'aménagement « secteur gare » et que cette délibération a également délimité un périmètre de sursis à statuer (article L 424-1 3° du code de l'Urbanisme),

CONSIDERANT que la commune de Marolles-en-Hurepoix est dans le périmètre d'application de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, et doit, de ce fait disposer de 25% de logements sociaux, eu égard au nombre total de résidences principales,

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2024 (dernier chiffre notifié par l'Etat), la commune comptait 15,17% de logements sociaux,

CONSIDERANT que, pour les opérations du type « *Aménagement du secteur Gare* », il est judicieux de s'associer, par convention tripartite, avec Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial), pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au niveau du secteur gare, et que, par une délibération en date du 28 mars 2019, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la 1^{ère} convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), Cœur d'Essonne agglomération et la commune, qui a fait l'objet d'un avenant qui s'achève au 30 juin 2025,

CONSIDERANT que ce type de partenariat est préconisé dans le Programme Local de l'Habitat de Cœur d'Essonne Agglomération,

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement du secteur gare devrait comprendre à moyen terme 500 logements dont 30 % de logements sociaux et 1 000 m² d'activités,

CONSIDERANT l'utilité :

- d'assurer une veille foncière sur le secteur gare, en saisissant les opportunités en cas de mise en vente de biens,
- et de maîtriser les prix du foncier, cette maîtrise étant nécessaire à la réussite de l'aménagement du secteur gare

CONSIDERANT le projet de convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune de Marolles-en-Hurepoix et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération relative au périmètre de secteur gare,

CONSIDERANT que ce projet de délibération a reçu l'avis favorable/défavorable du bureau municipal du 1^{er} avril 2025,

CONSIDERANT que ce projet de délibération a reçu l'avis favorable/défavorable de la commission Urbanisme le 1^{er} avril 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes du projet de convention d'intervention foncière (et ses annexes : périmètre de veille et Protocole d'intervention) relative au secteur gare, entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune de Marolles-en-Hurepoix et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

AUTORISE la signature par M. le Maire du projet de convention pré-cité, de ses annexes et de tout document y afférent,

DIT que ce projet de convention et ses annexes sont joints à la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Cœur d'Essonne Agglomération et à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

APPROBATION DE LA CREATION ET DU PROJET DE STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCAL SPL SORGEM-SERVICES ET TERRITOIRES

M. le Maire indique que cette SPL permettrait d'apporter son concours lors d'aménagement. La SPL de la Base 217, à but unique, est efficace ; il n'y a d'ailleurs plus beaucoup de foncier disponible.

Il souhaiterait encore clarifier certains points avec la SORGEM et CDEA aussi il propose d'adresser une lettre d'intention à CDEA et de reporter cette délibération. Il s'est entretenu avec les services de la SORGEM et CDEA ce 3 avril au matin. Ce report de vote serait pour juin voire septembre.

COMPTE RENDU DES ACTES EFFECTUES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire précise que par une délibération n° 4 en date du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines missions jusqu'à la fin de son mandat, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces actes sont soumis aux mêmes règles que les délibérations du Conseil Municipal (transmission au contrôle de légalité en Sous-Préfecture...)

Il doit en être rendu compte lors de la réunion du conseil suivante.

En application de cette délégation, les décisions suivantes ont été prises :

Libellé	Date signature
Décision portant signature d'un contrat pour des ateliers « biblio-sophro » à la médiathèque de Marolles-en-Hurepoix avec Juliette Delbreuve – sophrologue. Le coût de la prestation s'élève à 390 € HT, TVA non applicable.	05/03/2025
Décision portant fixation des tarifs du spectacle « Zoé dans les nuages » du samedi 17 mai 2025 (annule et remplace la décision du 13/02/2025) : • Pour les adultes : 7 € (ticket vert) • Pour les enfants de moins de 12 ans : 5 € (ticket bleu)	11/03/2025

Questions diverses

M. Murail revient sur le cheminement vélos entre l'avenue Charles de Gaulle et la gare. Il a étudié le plan présenté au 3^{ème} Café chantier. Il trouve cet aménagement dangereux, alors que l'idée est de faciliter la circulation des vélos et non de décourager les cyclistes. Il sollicite que rendez-vous soit pris entre les 2 maîtres d'œuvre des travaux de l'avenue Charles de Gaulle et du pôle gare pour étudier ce point.

M. Piffret indique que les 2 maîtrises d'œuvre ont été sollicitées pour travailler en commun. Le résultat devrait parvenir prochainement en mairie.

M. Murail demande si la mairie a un retour sur le temps méridien et les activités proposées aux enfants.

M. le Maire rappelle que la raison fondamentale de l'allongement de la pause méridienne était de permettre à tous les enfants de déjeuner dans des conditions confortables.

Mme Langlois (Directrice générale des services) précise que la pause méridienne sera l'une des thématiques étudiées dans le cadre des réunions relatives au PEDT. Elle rappelle que la proposition initiale du service enfance, pour faciliter le déjeuner des enfants, n'était pas de rajouter un ¼ d'heure le midi mais de conserver la même durée de pause, voire de la réduire légèrement, mais de décaler les horaires du midi selon les cycles, compte-tenu du fait que 99% des enfants déjeunent au restaurant scolaire. Cette proposition a été refusée par les enseignants. Pour la pause méridienne, M. Preud'homme suggère de faire appel à l'association « Lire et Faire lire » qui permet de faire des lectures aux enfants pour développer leur goût de la lecture.

Mme Daurat indique que le soir c'est la cohue au moment de la sortie de l'école élémentaire. Elle demande s'il est possible d'envisager des sorties réparties entre les 2 portes selon les classes.

M. le Maire explique qu'il avait fait cette proposition en conseil d'école mais elle n'avait pas été retenue. Il reposera la question.

Mme Daurat signale que l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) recommande de retirer les aliments végétariens à base de soja. Elle souhaite savoir si cela est mis en œuvre dans les restaurants scolaires de la commune. Le renseignement va être sollicité auprès des services ou du prestataire de restauration.

M. Eck indique qu'avec Mme Despaux, ils ont participé, avec les enfants du CME, à une visite de l'usine de traitement des eaux d'Itteville, en lien avec la Journée mondiale de l'Eau.

M. Murail indique que, rue du Château d'eau, les stationnements en quinconce fonctionnent plutôt bien, malgré quelques incivilités. Un administré l'a saisi pour demander des places supplémentaires, ce qui lui simplifierait la vie.

M. le Maire répond qu'il faut se focaliser sur l'intérêt général et non les intérêts particuliers. Il cite l'exemple de la rue de l'Alun où les riverains, depuis la mise en place de la déviation Nord, ne stationnent plus dans la rue.

M. Preud'homme signale qu'une partie de ce stationnement se reporte dans la rue des Cyprès. Il demande que la balayeuse passe dans cette rue.

.

M. le Maire adresse ses remerciements pour :

- la cérémonie de passation de pouvoir organisée par le SDIS le 8 mars
- le carnaval organisé le 16 mars par le Comité des Fêtes
- le Concert de Poche proposé le 18 mars par la commission Vie culturelle,
- le forum des métiers organisé par la FCPE et le GPIM au collège, avec le soutien de la mairie,
- le spectacle Le Bal de Barbe bleue proposé par la commission Vie Culturelle le 22 mars, en lien avec la Journée Internationale des droits des femmes.
- le 3^{ème} Café chantier du 29 mars.

M. le Maire annonce :

- l'exposition « Sylvie Valem » à la médiathèque, du 1^{er} au 19 avril. Mme Riva-Dufay indique que le vernissage est le samedi 5 avril.
- les ateliers relatifs au Plan Local d'Urbanisme (secteur gare) programmés les 4 et 28 avril à la salle des fêtes et où il reste quelques places. M. Murail demande pourquoi il a été demandé les âges pour les inscriptions aux ateliers. Mme Langlois explique que c'est à la demande du bureau d'études, pour organiser des tables à la composition variée.
- le Concert Tribute to Police proposé le 5 avril par la commission Vie culturelle, en lien avec Guibeville (salle J. Baker à Guibeville) mais annulé, faute de participants. Mme Riva-Dufay indique que ce sera sans doute reporté
- la chasse aux œufs organisée le 21 avril par le Comité des fêtes en partenariat avec la mairie. En accord avec le Comité des fêtes, la commune a financé les chocolats
- la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 26 juin.

Les élus n'ayant pas d'autre question, la séance est levée.
